



Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement

Paris, 22 juin 2021

Le mardi 22 Juin 2021, à 18 h 00, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (ODS) le mercredi 16 juin 2021.

La publication des convocations et de l'ordre du jour a été faite à la même date sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

Secrétaire de séance : Monsieur Amine BOUABBAS

Membres présents :

M. Jean-François ALEXANDRE, M. Didier ANTONELLI, Mme Agnès BERTRAND, Mme Célia BLAUDEL, M. Amine BOUABBAS, Mme Julie CABOT, Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, Mme Catherine CHEVALIER, Mme Stéphanie CLAUDX, M. Elliot DE FARAMOND, M. Guillaume DURAND, Mme Anissa GHAIKI, M. Zoubir GHANEM, M. Valentin GUENANEN, M. Florentin LETISSIER, M. Jérôme MARCHAND, Mme Sinda MATMATI, Mme Hélène MERMBERG, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, Mme Olivia POLSKI, M. Pierre RABADAN, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Mélody TONOLLI.

Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :

M. Amine BOUABBAS jusqu'au projet de délibération 14 2021 10,  
M. Thierry LE DEZ durant toute la séance,  
M. Bruno SAINTE-ROSE durant toute la séance,  
M. Hermano SANCHES RUIVO à partir du projet de délibération 14 2021 12,  
M. Cédric VILLANI durant toute la séance,  
M. Patrick VIRY durant toute la séance.

Dont les mandataires sont respectivement :

Mme Mélody TONOLLI,  
Mme Carine PETIT,  
Mme Marie-Claire CARRÈRE-GÉE,  
Mme Hélène MERMBERG,  
Mme Agnès BERTRAND,  
M. Jean-François ALEXANDRE.

Excusés n'ayant pas donné pouvoir :

M. Éric AZIÈRE,  
Mme Célia BLAUDEL, jusqu'au projet de délibération 14 2021 10,  
M. Maxime COCHARD.  
Mme Olivia POLSKI, jusqu'au projet de délibération 14 2021 10.

**Mme PETIT ouvre la séance à 18 h 14.**

**M<sup>me</sup> PETIT**

Cette séance est de nouveau en présentiel, mais retransmise sur le site de la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Je me permets de faire un rappel au règlement, car nous avons reçu des demandes d'inscription sur les délibérations après le délai convenu que nous avons accepté et enregistré comme il se doit. Chacun pourra prendre la parole comme il l'a demandé.

Nous allons procéder à l'adoption de ce compte rendu avant de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe à la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. Je voulais dire qu'à la demande du secrétariat général de la Ville de Paris, nous retirons de notre ordre du jour la délibération DDCT 16 qui sera de nouveau présentée à la séance de la rentrée. Nous retirons à notre demande ainsi qu'à la demande de la direction de la famille et de la petite enfance la délibération DFPE 88 qui concernait la subvention de fonctionnement à l'association Œuvre d'Éducation Populaire Familiale du Petit Montrouge, puisque cette halte-garderie va fermer, suite à décision de la paroisse. Le montant de la subvention proposée n'est pas exact. Il doit être calculé au prorata puisque la halte-garderie ferme en juillet et non sur toute l'année 2021.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Merci pour votre rappel au règlement. Comme nous l'avions dit lors de l'adoption du règlement intérieur, nous demanderons de nous inscrire pour toute l'année sur tous les projets de délibération. Cela facilitera les choses.

J'avais deux rappels au règlement à faire. Le premier concerne l'horaire de nos séances. Vous aviez adapté (et c'était très bien) les horaires de séance aux horaires de couvre-feu. Il n'y a plus de couvre-feu. En revanche, il y a des élus qui ont un métier. C'est le cas de tous les élus de mon groupe et je suis certaine que c'est le cas dans les autres groupes. Si c'est possible, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir revenir à la rentrée à l'horaire de 19 h, qui est compatible avec une participation du public et avec la vie professionnelle des élus.

Pour ma seconde demande, j'avoue avoir été très choquée en regardant un tweet que vous avez fait, Madame la Maire, à propos d'une commémoration qui aurait dû tous nous réunir, celle du 18 juin 40. Nous n'avons reçu aucune invitation pour cette cérémonie. Nous sommes tous élus ici, nous dans l'opposition et vous dans la majorité, mais c'est un anniversaire important pour toute la nation. J'espère que c'est une erreur. Sinon je trouve que ce serait vraiment antirépublicain de ne pas convier l'opposition à des cérémonies qui doivent tous nous réunir. Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Concernant le rappel que je me suis autorisée à faire sur le règlement intérieur, nous sommes au Conseil d'arrondissement et non en Conseil de Paris. Si je ne reçois pas, de votre part ou de l'ensemble des groupes, vos demandes d'inscription avant midi, il n'y aura pas d'inscription. Il n'y a pas de demande d'inscription valable pour les conseils d'arrondissement des six prochaines années.

Concernant le retour à l'horaire traditionnel qui, pour notre Conseil d'arrondissement, était fixé à 19 h, je n'y vois pas d'inconvénient. Beaucoup d'élus travaillent. Quand on exerce les fonctions d' élu local, des décharges horaires existent et sont prévues dans le droit applicable aux élus locaux afin de faire en sorte qu'un mandat d' élu local soit compatible avec une activité professionnelle. C'est une fois par mois. Je considère qu'on peut être à 18 h en mairie d'arrondissement, mais l'objectif est bien de revenir à un horaire de 19 h.

Concernant le 18 juin, contrairement à d'autres maires d'arrondissement qui ne prennent pas forcément la peine d'inviter sur de nombreux sujets les élus de leur opposition locale, depuis que je suis élue, la cérémonie est fixée à 11 h 30. Les invitations sont peut-être dans vos bannettes ou vos courriers. C'est dommage que vous ne l'ayez pas noté dans votre agenda, car nous n'avons changé ni le jour ni l'horaire.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Dites que cela est une erreur et il n'y a aucun problème. Mais cette réponse n'est pas convenable.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous laisserai twitter puisque c'est votre activité préférée.

**Mme CARRÈRE-GÉE**

Je vous demande de retirer vos propos.

**Mme PETIT**

Je ne les retirerai pas. Je vous propose de passer à l'ordre du jour.

– 14 2021 11 : Adoption du compte rendu des délibérations de la séance du Conseil d'arrondissement du 18 mai 2021

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Des élus souhaitent-ils apporter des modifications ? Non. Je vous propose de passer au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 113**

– 14 2021 11 : Approbation du compte rendu du 18 mai 2021

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Votants :	26	dont 5	pouvoirs
Pour :	26	dont 5	pouvoirs
Contre :	0	dont 0	pouvoir
Abstention :	0	dont 0	pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0	dont 0	pouvoir

– 14 2021 10 - Élection de l'adjointe à Madame la Maire

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je propose de procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement suite à la démission de Madame Geneviève Lardy Woringer. Mélody Tonolli a pris ses fonctions de conseillère de Paris lors du dernier Conseil de Paris fin mai. Elle garde sa délégation en charge de la culture au sein de l'exécutif de la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement, mais démissionne de sa fonction d'adjointe à la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. Du coup, je voulais soumettre à votre vote la candidature d'Hélène Mermberg comme nouvelle adjointe à la maire. Je la remercie d'accepter cette nouvelle fonction. Elle garde évidemment sa délégation de manière pleine et entière. Je rappelle qu'elle est en charge de la santé et aux seniors et à la solidarité entre les générations.

J'en profite pour dire que je suis très fière de cette équipe municipale d'arrondissement, de cet exécutif. Je remercie chacune et chacun pour son implication au quotidien et pour faire, dire et incarner au travers de la candidature d'Hélène, que ce qui prime est la qualité du travail collectif entre nous et en direction des habitants de notre arrondissement. Les conditions de cette élection interviennent en application de l'article L2122-7 du CGCT. Cette élection va donc se dérouler au scrutin secret à la majorité absolue. Nous aurons deux secrétaires de séance qui vont dépouiller les bulletins que nous allons mettre dans l'urne. Il s'agit d'Elliot de Faramond et de Sinda Matmati, puisque ce sont les deux benjamins de cette assemblée.

### **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Cette affaire concernant la majorité municipale, nous voterons blanc sur ce vote sur les désignations de la nouvelle adjointe à laquelle j'adresse par avance toutes mes félicitations, si d'aventure elle était élue, ce qui ne manquera pas d'arriver.

*Il est procédé au vote à bulletin secret.*

### **M<sup>me</sup> MATMATI**

Nous avons un total de 26 enveloppes, 19 pour Mme Mermberg et 7 bulletins blancs.

### **M<sup>me</sup> PETIT**

Je peux donc déclarer Hélène Mermberg nouvelle adjointe à la maire du 14<sup>e</sup> arrondissement. Si tu le permets, Hélène, je vais te remettre cette écharpe.

### **M<sup>me</sup> MERMBERG**

Merci. Je suis honorée et ravie de rejoindre les adjoints de Carine Petit, qui m'a confié une délégation passionnante dans laquelle je vais pouvoir m'investir encore davantage. J'ai une pensée pour Geneviève Lardy Woringer qui a fait le choix difficile de renoncer à son engagement pour prendre soin d'elle. Je lui adresse mes bien sincères pensées.

J'en profite pour remercier chaque élu de cette équipe municipale animée d'un excellent esprit de travail en lien avec nos convictions. En un mot, je suis très heureuse et je vous remercie.

### **M. GUENANEN**

Je voulais juste dire un mot rapide pour, comme Hélène l'a fait, adresser mes pensées et rappeler la décision qui a été prise par Geneviève qui honore son engagement politique. J'en profite pour féliciter à nouveau Mélody pour son nouveau mandat de conseillère de Paris et je suis très content qu'elle reste impliquée sur sa délégation dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons besoin d'élus de terrain. Je salue le choix fait par le Conseil d'arrondissement de faire confiance à Hélène pour devenir nouvelle adjointe à la maire du 14<sup>e</sup> et conserver la délégation sur laquelle elle s'implique tous les jours et montre son envie de porter ce sujet sur le terrain. J'en profite pour rappeler que ce choix renforce un exécutif composé par tous les partis de gauche qui montre quotidiennement que les différences politiques peuvent s'effacer autour d'un projet commun. Je pense que nous pouvons en être fiers au quotidien dans cet arrondissement et rappeler que notre ligne de conduite « servir et être utile aux habitants du 14<sup>e</sup> » est démontrée tous les jours sur le terrain. Je pense que nous pouvons en être très fiers.

---

## **DÉLIBÉRATION N° 114**

### **– 14 2021 10 : Élection de l'adjointe à Madame la Maire**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

Article unique : Mme Hélène MERMBERG, conseillère d'arrondissement de Paris, est élue à la majorité absolue adjointe à la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Bulletins blancs et nuls : 7

Suffrages exprimés : 19

Majorité absolue : 14

A obtenu :

Mme Hélène MERMBERG, conseillère d'arrondissement de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement : 19 voix

---

### **– 14 2021 12 : Adoption du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement**

*Rapporteuse : Mme Carine PETIT*

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous présente cette délibération relative à l'adoption du budget supplémentaire pour l'année 2021, qui concerne l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement.

Lors du dernier Conseil, nous avons pu aborder et Amine Bouabbas avait soumis au vote la délibération portant sur le compte administratif. Les discussions entre l'adjoint à la Maire de Paris en charge du budget et des finances et les maires d'arrondissement se sont bien déroulées, en dépit d'un contexte difficile. L'ensemble des maires d'arrondissement ont été, avec leurs équipes administratives, mais aussi leurs équipes municipales, innovants et pragmatiques pour établir ce budget supplémentaire.

Je vais partager les principales caractéristiques de ce budget supplémentaire du 14<sup>e</sup> arrondissement. Une synthèse vous a été adressée. Une des particularités de nos demandes a concerné un report entre ce que l'on appelle les « restes libres d'emploi » de la Dotation d'animation locale (DAL) et de la dotation de gestion locale (DGL). Concernant le budget de fonctionnement des établissements de la petite enfance, il y a un nouveau marché de la Ville de Paris qui prévoit un objectif d'augmentation très importante de l'alimentation bio dans nos crèches. La qualité de l'alimentation ayant augmenté, le coût augmente également pour la collectivité. Nous avons inscrit cette mesure au titre de notre budget supplémentaire. Par ailleurs, un autre marché touchant nos crèches et nos équipements petite enfance, prévoit l'achat de jouets, jeux et textiles fabriqués avec des matériaux beaucoup plus respectueux de l'environnement. Cela implique un surcoût. Sur ce budget supplémentaire 2021, nous intégrons une partie de ce surcoût. Cela concernait le renouvellement des jeux et jouets dans ces équipements. La façon dont ces marchés et ces objectifs concernant l'alimentation et les fournitures dans les crèches se traduisent dans le budget supplémentaire annonce les prémices du budget 2022, puisque ce travail de déploiement dans l'ensemble des équipements publics municipaux va continuer.

Pour la DASCO, nous avons toujours des ajustements à faire pour les écoles maternelles et élémentaires. Cela vous est présenté. Nous avons aussi réajusté des frais de nettoyage des nouveaux locaux du conservatoire du 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous n'avons pas encore de repères concernant l'année pleine de fonctionnement et tous les frais et budgets de fonctionnement que cela pouvait engendrer. Nous avons donc fait la demande pour que ceux-ci puissent être pris en compte.

Enfin, il y a deux sujets très classiques sur les transferts, entre l'état spécial et le budget général de la Ville de Paris, qui concernent le paiement auprès du budget général de la Ville de Paris des végétaux provenant des pépinières municipales de Rungis et qui se retrouvent dans nos jardinières d'arrondissement. Les transferts entre dotations de l'état spécial concernent plusieurs points, notamment un transfert sur la DAL qui nous permet un abondement supplémentaire sur la ligne travaux urgents, qui vont concerner notamment des travaux dans les écoles. Nous avons toujours un certain nombre de sujets sur les fluides. Nous avons également réajusté les crédits nécessaires pour régler les contrats de prestations au centre Paris Anim' et à l'espace Paris jeunes situé rue Didot. Dans le cadre de ce budget supplémentaire, nous avons indiqué très précisément les crédits nécessaires qui sont prévus dans le cadre des contrats signés avec les gestionnaires de ces équipements. Nous avons inscrits des crédits supplémentaires concernant deux crèches pour lesquelles nous devons payer des loyers, car les bâtiments n'appartiennent pas à la Ville. Il y a une réévaluation de loyer et ces crédits supplémentaires s'élèvent pour l'année 2021 aux alentours de 13 000 €.

Les travaux ne pouvant pas être engagés de suite, car des études sont nécessaires, nous avons constitué une enveloppe sur la dotation d'investissement en prévision de travaux d'amélioration des conditions de travail des agents et d'accueil des habitants de l'arrondissement au rez-de-chaussée de la mairie et du réaménagement d'un certain nombre de bureaux. Dans le cadre de la territorialisation voulue par la Maire de Paris et les Maires d'arrondissement, nous accueillerons bientôt un nouveau directeur ou directrice générale adjointe en charge de l'espace et des bâtiments publics. Nous avons donc besoin d'un nouveau bureau.. Pour les locaux associatifs avec la direction de la vie associative et citoyenne et la direction générale des services, nous améliorons et modernisons l'accès et la gestion des différents locaux mis à disposition des associations du 14<sup>e</sup> arrondissement par la mise en place de badges magnétiques, ce qui sera plus simple que de devoir aller chercher des clés en mairie pour les rapporter le lendemain.

Pour terminer, je souhaitais vous dire que ce budget va être soumis au vote de votre Conseil. Il sera voté et apporté en contribution au vote du budget supplémentaire de la Ville de Paris dont le vote se déroulera dans les prochaines semaines.

En termes de montant, les budgets primitifs de l'année 2021 s'élevaient à 7 701 185 € pour le 14<sup>e</sup> arrondissement en fonctionnement. Le budget supplémentaire s'élève à 1 464 118,01 €, ce qui fixe ce budget total d'arrondissement à 9 165 303 €.

L'investissement, avec l'ensemble de ces données de ces transferts, s'élevait à 283 060 € au budget primitif 2021. Le budget supplémentaire représente 433 282 €, ce qui fixe le nouveau budget pour l'investissement à 717 342,27 €.

Je vous remercie pour votre attention. Si certaines ou certains veulent prendre la parole, je la leur donne volontiers. Je souhaitais remercier les personnes qui sont derrière moi et qui ont beaucoup travaillé à la récupération des différents éléments pour établir un budget supplémentaire au plus juste et faire une proposition qui a été acceptée par la Ville de Paris.

## **M. LETISSIER**

Je souhaitais dire quelques mots au nom du groupe écologiste sur ces enjeux budgétaires qui sont importants. Nous partageons les arbitrages de ce budget supplémentaire. Il était aussi important d'avoir cette prise de parole, car l'opposition est beaucoup montée au créneau sur ces questions budgétaires ces dernières semaines avec des propos et des postures que j'estime assez caricaturales. Cet état spécial d'arrondissement et ce budget supplémentaire s'inscrivent dans le contexte budgétaire plus large de la Ville de Paris qui est dans une situation très compliquée, notamment du fait de l'impact de la crise sanitaire et de ses conséquences économiques. Il s'agit d'un coût de 700 millions d'euros pour notre Ville du fait de baisses de recettes et de hausses de dépenses qui font que la Ville de Paris se retrouve avec une épargne qui a beaucoup diminué. Par rapport à cela, l'État n'est pas au rendez-vous. Je n'entends jamais l'opposition le dire. On pointe toujours le fait que la Ville de Paris s'est endettée durant cette période de crise, car il a fallu relancer nos acteurs locaux et l'économie. L'État n'est jamais mis en cause. Or il n'assume pas ses responsabilités : seules quelques dizaines de millions d'euros ont été promis et versés par dans le cadre de cette crise Covid. Cela fait également des années que l'État ne compense pas les transferts de charges vers la Ville de Paris. Si nous faisons l'addition, cela se chiffre en centaines de millions d'euros. Il y a aussi un effet ciseau du fait que l'État ne dote pas suffisamment la Ville, notamment sur sa dotation générale de fonctionnement, et que la Ville de Paris au titre de la solidarité entre les communes verse toujours plus en termes de péréquation. Enfin, l'État ne donne quasiment plus de leviers fiscaux à la Ville de Paris en propre pour lever de nouvelles recettes.

Je souhaitais le rappeler. Je sais qu'il y a des habitants et des habitants du 14<sup>e</sup> qui nous écoutent. Il faut qu'ils aient conscience de cela. Nous faisons avec les marges de manœuvre que nous avons. J'en viens à l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous approuvons ces crédits qui sont reportés et redéployés dans des domaines qui nous paraissent importants. La maire a parlé de la petite enfance et des écoles. Je voulais insister sur une certaine complexité de l'architecture budgétaire de la Ville de Paris. Nous voyons que par exemple sur le même sujet, les espaces verts, sont financés à la fois sur les états spéciaux d'arrondissement et sur le budget de la Ville de Paris avec des mécanismes de transfert entre ces budgets. Cette architecture pourrait sans doute être simplifiée, y compris l'architecture même à l'intérieur de l'état spécial d'arrondissement avec les trois dotations que chacun connaît (DAL, DGL et dotation d'investissement). Il s'agit également d'un enjeu démocratique pour bien comprendre ce dont il s'agit. Il faudrait peut-être recentrer la lecture entre la distinction entre fonctionnement et investissement d'un côté et les domaines d'intervention de l'autre. Pour la compréhension du débat budgétaire, ce serait bien et cela pourrait faire progresser le débat démocratique dans un contexte où nous voyons que les gens vont de moins en moins aux urnes. Les questions budgétaires sont des questions importantes qui conditionnent toutes nos actions publiques. Nous nous réjouissons de la réforme de la territorialisation engagée par la Ville de Paris qui vise à donner plus de compétences et de pouvoirs aux arrondissements dans le cadre de cette mandature. C'est une très bonne chose. C'est une revendication historique des écologistes. C'est peut-être l'occasion de tracer des perspectives dans la manière dont les débats budgétaires se tiennent, afin que les élus que nous sommes et les élus d'arrondissement puissent se saisir plus facilement du débat budgétaire et des enveloppes budgétaires qui sont à leur disposition. Je parle aussi d'expérience. J'ai été élu d'arrondissement sous la précédente mandature. Quand on est élu d'arrondissement, il est parfois difficile de comprendre l'architecture budgétaire de la Ville de Paris. Il en est de même quand on est élu au Conseil de Paris. C'est un vrai problème. Je pense que nous devons y travailler ensemble. Merci Madame la Maire pour cette présentation. Le groupe écologiste la votera unanimement.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je réagis aux propos de Florentin Letissier sur les questions de transparence et de clarté des documents budgétaires de la Ville de Paris. Je suis parfaitement en accord. Soit, il a entendu ce que j'ai dit en Conseil de Paris, soit nous pensons spontanément la même chose, c'est-à-dire que dans des assemblées qui discutent de documents budgétaires, les choses doivent être beaucoup plus claires qu'elles ne le sont. Merci.

**M<sup>me</sup> PETIT**

Je vous propose de passer au vote.

---

**DÉLIBÉRATION N° 115**

**– 14 2021 12 : Adoption du budget supplémentaire 2021 de l'état spécial du 14<sup>e</sup> arrondissement**

***Rapporteuse : Mme Carine PETIT***

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 23 dont 3 pouvoirs

Contre : 5 dont 2 pouvoirs

(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

**– 14 2021 13 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription d'associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement**  
***Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND***

**M. DE FARAMOND**

En introduction de cette délibération, j'aimerais insister sur le fait que nous avons 10 associations qui demandent leur inscription à la maison de la vie associative et citoyenne (MVAC). Nous n'avons pas une inscription lors du précédent Conseil. Cela traduit une reprise des inscriptions et une vitalité, avec ce déconfinement, de la vie associative et du tissu associatif du 14<sup>e</sup> arrondissement. Il y a une réelle volonté de ces associations de s'établir dans le 14<sup>e</sup>, un 14<sup>e</sup> qui rayonne au niveau de Paris pour ses infrastructures et notamment la qualité de son réseau MVAC, de son accompagnement et des services qui leur sont proposés.

Les 10 associations qui demandent leur inscription sont les suivantes : nous avons l'association « ESPERO » qui a pour objectif la valorisation des personnes éloignées de l'emploi, en développant des parcours d'insertion vers les métiers de la transition écologique.

Nous avons l'association « COOP 14 » créée en juillet 2020 qui a un magasin citoyen autogéré par ses membres, tourné vers l'arrondissement et qui a pour but d'informer et de sensibiliser à une alimentation plus durable dans un cadre de mixité sociale et d'inclusion.

« L'Atelier de l'esquisse » vise à favoriser l'exposition d'artistes professionnels et amateurs et ainsi de favoriser l'accès à la culture et à l'art.

Toujours dans la culture, il y a « les petits lutins de l'art du 14<sup>e</sup> » qui accueille et accompagne de jeunes enfants souffrant de troubles psychologiques ou en situation de handicap, en leur permettant de suivre des psychothérapies de médiation artistique.

L'association « Respect éthique culture entrepreneuriat solidarité synergie » créée en mai 2021 a pour but d'accompagner le savoir-faire des jeunes créateurs-designers, notamment des personnes en situation d'exclusion, en particulier les migrants.

Nous avons également l'association « eEneveil » qui a été créée à Palaiseau, mais est située au 44 rue Boissonnade, « les ami.es de l'institut Émilie du Châtelet », une association de danse, l'association

« Après de mon arbre » créée aussi en 2020, ce qui traduit aussi une volonté des acteurs et des citoyens de s'engager à la sortie de ce confinement.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

---

### DÉLIBÉRATION N° 116

– 14 2021 13 : Autorisation à Madame la Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement de faire procéder à l'inscription d'associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DASES 130 : Subvention (3500 €) à l'association Café associatif Pernety (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

**M<sup>me</sup> MERMBERG**

Il s'agit d'une subvention pour le Café associatif Pernety. J'ai l'honneur de porter aujourd'hui cette délibération, pour un montant de subvention de 3 500 €, pour l'action du café associatif visant à lutter contre l'isolement et à favoriser l'épanouissement des seniors. Avec son espace de vie sociale intergénérationnelle et interculturelle, le Moulin à café est un lieu qui permet à tous les publics de venir, de se rencontrer, de se divertir... Désormais rouvert, il peut à nouveau rayonner sur le quartier.

En 2020, l'association comptait 1012 adhérents, dont 50 % de nouveaux adhérents et 41 % de plus de 60 ans. Cette recrudescence des adhésions des plus de 60 ans peut s'expliquer par leur souhait de surmonter l'isolement lié à l'épidémie de Covid 19. L'équipe propose des activités adaptées aux seniors : arts plastiques, couture, mais aussi gymnastique. En 2020, la crise sanitaire a renforcé la « fracture numérique » déjà constatée. L'association a mis en place des ateliers de découverte ou de mise à jour des nouvelles technologies. Fort de ce succès, le Moulin à café développe cette action qui permet entre autres de maintenir des liens avec les proches. Cette année, en plus de son engagement tout au long de l'année, le Moulin à café souhaite aller plus loin et développer des ateliers de programmation pour les seniors au cours de la semaine bleue, semaine nationale des retraités et des personnes âgées qui se tient du 4 au 10 octobre 2021. L'équipe proposera par exemple l'édition d'un texte dédié aux seniors du Moulin à café, un thé dansant, un atelier informatique, la projection d'un film ou d'un documentaire avec la thématique de l'intergénérationnel, des repas thématiques préparés collectivement, des photos-portraits des seniors du quartier si les conditions sanitaires le permettent.

Ce type d'acteurs est précieux dans notre arrondissement, notamment à l'heure où la solidarité est si essentielle. Je vous remercie de votre attention.

**M. LETISSIER**

Je voulais me féliciter de cette délibération et insister sur le fait que nous avons beaucoup de chance d'avoir ce café associatif dans notre arrondissement. Les cafés associatifs sont des acteurs essentiels en matière d'économie sociale et solidaire et de lien social. Nous avons bien vu que pendant les moments où ce café associatif était fermé, beaucoup de personnes ont été impactées et étaient très tristes et isolées de ne pouvoir fréquenter ce lieu de socialisation. Je me réjouis de ce nouveau soutien à un beau projet.



---

### DÉLIBÉRATION N° 117

- 2021 DASES 130 : Subvention (3500 €) à l'association Café associatif Pernety (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Hélène MERMBERG*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

- 
- 2021 DASCO 35 : Subventions (835 648,30 €) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Cette délibération nous invite à voter et valider le résultat d'un appel à projets que nous avons lancé avec la circonscription des affaires scolaires 6-14, dont l'objectif était de sélectionner des partenaires locaux pour animer des ateliers dans le cadre des temps d'activités périscolaires (TAP) qui ont lieu le mardi et le vendredi de 15 heures à 16 h 30. Les TAP sont animés à 50-60 % en régie par les animateurs de la Ville de Paris. Nous avons d'autres ateliers qui sont effectués par des associations sélectionnées dans le cadre de marchés de la direction des affaires culturelles, de la direction de la jeunesse et des sports ou de la direction des affaires scolaires. Nous avons enfin des appels à projets qui sont le résultat d'une sélection opérée par la mairie d'arrondissement et la CASPE 6-14.

Il s'agit de partenariats locaux qui ont été construits avec les directeurs et directrices d'école et les responsables éducatifs Ville (REV), dans chacune des écoles concernées. Parmi les lauréats, vous allez retrouver des partenaires locaux, que je vais vous citer.

Il y a d'abord « Florimont » que nous avons sélectionné pour des ateliers de ludothèque à l'école élémentaire du 190 Alésia, à la maternelle Maurice Ripoche et à l'école élémentaire Severo ; « Bête à Bon Dieu Production » pour un atelier « philoscène » à l'école élémentaire Maurice Rouvier ; « English at school » pour un atelier d'anglais à la maternelle 13 rue de l'Ouest ; « Good Morning little friend » pour des ateliers d'anglais à la maternelle et à l'école élémentaire Rouvier deux fois par semaine. Pour la maternelle du 15 rue Antoine Chantin, nous avons également sélectionné des ateliers d'initiation au portugais du Brésil, animés par l'Institut culturel « alter'brasilis ». Concernant l'espagnol, nous avons sélectionné « l'Instituto Cervantes » pour des jeux, des ateliers gastronomiques deux fois par semaine dans les écoles élémentaires du 3 rue d'Alésia, Boulard et une fois par semaine à l'école élémentaire Severo. Enfin, pour le sport, nous avons sélectionné pour l'école élémentaire Maurice d'Ocagne la « jeunesse athlétique de Montrouge ». Autre partenaire culturel très important et connu, nous avons sélectionné « l'Apprenti musicien » pour des ateliers d'instruments à cordes à l'école élémentaire Asseline.

Je vous remercie de vouloir en délibérer.

#### **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Nous voterons évidemment pour ce projet de délibération. Je rappelle notre préoccupation, qui n'est pas liée à ce projet particulier, que je pense que vous partagez. Nous aimerions avoir un retour sur les progrès faits dans la sélection et le recrutement des vacataires intervenant sur les temps périscolaires, à la fois pour la qualité de l'emploi de ces personnes, car beaucoup ont des statuts très précaires, mais aussi, comme il s'agit d'enfants, pour que la Ville soit au maximum assurée et qu'elle prenne toutes les garanties de la qualité des intervenants. Il y avait déjà eu des problèmes. Même si c'est rarissime, comme il s'agit d'enfants, c'est intolérable. Il faut s'assurer à la fois que les gens

n'ont pas de casier, qu'ils n'ont pas eu de problème avec des enfants auparavant... Je ne doute pas que vous faites tous les efforts, mais nous aimerions avoir des retours.

#### **M. BOUABBAS**

Si vous en êtes d'accord, nous ferons un point complet sur ces sujets. Il y a un effort constant de titularisation, un encouragement à passer les concours... À l'occasion de la communication par rapport au plan éducatif de territoire du 14<sup>e</sup> arrondissement 2021-2024, à la rentrée de septembre, nous aurons une communication et donc probablement un débat en Conseil d'arrondissement là-dessus. Ce sera l'occasion d'évoquer également ce sujet.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 118**

– **2021 DASCO 35 : Subventions (835 648,30 €) et conventions annuelles d'objectifs avec des associations et organismes pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DASCO 74 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

L'objet de la délibération est d'autoriser la signature de la convention liant la Ville de Paris aux caisses des écoles, notamment la caisse des écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement pour la délégation de gestion du service public de restauration scolaire, pour la période 2022-2024.

Comme vous le savez, la caisse des écoles du 14<sup>e</sup> emploie 224 agents, dont 171 à temps plein. Nous avons ici une convention dont la durée d'exécution est fixée pour trois ans entre le 1<sup>er</sup> janvier 2022 et le 31 décembre 2024.

Dans cette convention, nous retrouvons nos attachements municipaux, et donc les objectifs pour assurer une alimentation durable. Des engagements seront suivis par la caisse des écoles du 14<sup>e</sup> sur un certain nombre de sujets en lien avec ces objectifs : garantir la sécurité alimentaire en proposant des menus variés et équilibrés qui respectent les recommandations publiques pour les enfants et les adolescents ; veiller à l'hygiène et la sécurité sanitaire ; proposer des repas de qualité et une alimentation durable avec au moins 50 % de produits de qualité durable dans l'alimentation (dans le 14<sup>e</sup>, nous sommes au-dessus) ; augmenter la part du fait maison, ce qui sera notamment le cas dès cet été avec les pique-niques maison proposés aux centres de loisirs ; former les équipes de la caisse des écoles aux recettes maison ; et aller vers des recettes végétariennes. En effet, comme vous le savez, notamment dans le 14<sup>e</sup>, nous nous sommes engagés à aller vers l'alternative végétarienne quotidienne. Nous n'y arriverons pas en une journée, mais c'est une trajectoire et nous sommes motivés pour y arriver d'ici deux ou trois ans.

Un autre objectif assigné à la caisse des écoles est l'amélioration de la formation des usagers. La crise sanitaire ne l'a pas permis cette année, mais nous organiserons annuellement une mesure de la satisfaction des convives, nous organiserons des réunions d'information sur place, en invitant les parents d'élèves à des déjeuners dans chacune des écoles. Nous prévoyons une information à travers des brochures ou un site Internet.

Un autre objectif en termes de développement durable, est la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des déchets, afin d'atteindre l'objectif de réduction de 50 % d'ici 2025. Il y aura la mise en place de partenariats avec des associations pour faire don des excédents de production. Cela a notamment été fait à l'occasion des divers confinements avec des associations de la porte de Vanves. Il s'agira de généraliser les étapes de tri dans les écoles et de fiabiliser les échanges de données de prévisions d'effectifs pour limiter la surproduction et le gaspillage alimentaire.

Une autre volonté en termes de développement durable est de mettre fin progressivement à l'usage des matières plastiques, de moderniser et d'harmoniser le parcours usagers. À la rentrée, un cap important va être franchi, avec le prélèvement automatique qui est mis en place et généralisé. Cela permettra d'aider les familles qui, parfois de bonne foi, oublient d'acquitter la cantine et cela évitera les impayés, ce qui est une excellente chose pour les recettes de la caisse des écoles.

Un autre élément dans la convention concerne les ressources humaines, en favorisant la reconnaissance du travail des salariés, en augmentant la qualification, la motivation des personnels et en améliorant progressivement leur situation.

Enfin, il y a des objectifs par rapport à l'optimisation et la sécurisation de la gestion financière pour améliorer les recettes, s'orienter vers l'apurement des comptes et le pilotage des dépenses en diminuant de manière rapide le taux d'impayés. Un autre élément est de recourir avec nos collègues des autres arrondissements au groupement de commandes, notamment sur les produits d'entretien, de protection et d'équipements de restauration, dans l'objectif de faire baisser les prix, mais aussi dans un objectif environnemental de limitation des livraisons.

Ce sont les objectifs que nous continuerons à suivre ces prochaines années en Conseil d'arrondissement et en conseil d'administration de la caisse des écoles du 14<sup>e</sup>.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 119**

– **2021 DASCO 74 : Caisse des écoles (14<sup>e</sup>) - Convention d'objectifs et de financement pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DASCO 63 : Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Cette délibération est la conséquence de la précédente. Il s'agit d'une délibération technique relevant du dialogue de gestion entre la Ville de Paris et la caisse des écoles, pour continuer à l'améliorer avec l'enrichissement de ses étapes par l'organisation de campagnes dédiées aux travaux d'équipement, maintenance et investissement, en amont des programmations annuelles sur la base des bilans sociaux annuels élaborés par les caisses des écoles, notamment celle du 14<sup>e</sup> arrondissement, et de campagnes dédiées aux ressources humaines.

---

## DÉLIBÉRATION N° 120

– **2021 DASCO 63 : Caisses des écoles - Modalités de conventionnement et de financement par la Ville de Paris pour la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire pour la période 2022-2024**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DASCO 51 : Caisse des écoles et collèges publics parisiens - Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

### **M. BOUABBAS**

C'est une délibération importante. Elle a pour objectif de faire entrer toujours davantage de collèges dans le « giron » de la caisse des écoles du 14<sup>e</sup>, comme d'autres caisses des écoles parisiennes.

Comme vous le savez sans doute, le collège Alphonse Daudet a intégré la caisse des écoles depuis la rentrée 2020. Nous avons déjà le collège Saint-Exupéry. Dans cette délibération, l'objectif est d'acter le fait que tous les collèges, hors cité scolaire, seront suivis et gérés par les caisses des écoles. Ce sera le cas dès la rentrée de septembre 2021 du collège Jean Moulin et, à l'occasion de la rentrée 2022, du collège Giacometti. Les collèges Paul Bert et François Villon resteront en restauration autonome, car ils sont dans une cité scolaire, avec une gestion par la région Île-de-France.

C'est un progrès pour les collégiens de l'arrondissement et les personnels. L'objectif est de remplir les objectifs que je viens d'évoquer en termes d'alimentation durable, en termes d'objectifs environnementaux de lutte contre le gaspillage alimentaire, du déploiement des menus végétariens alternatifs quotidiens. C'est au sein des caisses des écoles, que ces objectifs municipaux seront réalisés plutôt que par une gestion autonome.

Il y a également un sujet de ressources humaines. Comme vous vous en doutez, il y a les agents qui assurent aujourd'hui la restauration dans les collèges Jean Moulin et Giacometti. Ces agents dépendent principalement de la direction des affaires scolaires. Il y a également quelques contractuels. Il a été proposé à ces agents, soit de continuer à assurer ces tâches en lien avec la restauration scolaire dans leur collège actuel, soit de se consacrer à d'autres tâches au sein de la direction des affaires scolaires pour les fonctionnaires. Le dialogue a commencé pour le collège Jean Moulin, car cela a été discuté en conseil de d'administration. Cela a également été évoqué avec les agents. Pour Jean Moulin, l'actuel chef cuisinier réintégrera la fonction publique d'État, mais les autres agents (six titulaires de la DASCO et un contractuel) vont rester dans le collège et travailler à la fois sur les tâches de restauration, mais aussi d'autres tâches d'entretien de collège. Le dialogue social s'est très bien déroulé.

J'espère que vous allez accepter cette intégration des collèges Jean Moulin puis Giacometti au sein de la caisse des écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement. Les enfants retrouveront la même qualité que celle qu'ils avaient en élémentaire et en maternelle. Les quantités pour les adolescents seront adaptées. Il y a évidemment des variations qui tiennent compte de l'appétit des adolescents et adolescentes.

---

### DÉLIBÉRATION N° 121

– 2021 DASCO 51 : Caisse des écoles et collèges publics parisiens - Organisation de la restauration scolaire dans les collèges publics parisiens

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DASCO 58 : Caisses des écoles (14<sup>e</sup>) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5 389 058 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

C'est une conséquence de la délibération précédente. Il s'agit d'un avenant à la convention qui acte la subvention versée pour l'année 2021 à la caisse des écoles du 14<sup>e</sup> arrondissement. Nous avons un complément de 14 635 € par rapport à la subvention précédemment allouée, ce qui porte la subvention à 5,30 millions, pour tenir compte de l'intégration du collège Jean Moulin.

---

### DÉLIBÉRATION N° 122

– 2021 DASCO 58 : Caisses des écoles (14<sup>e</sup>) - Avenant à la convention 2018-2021 et ajustement de la subvention 2021 (5 389 058 €) au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DASCO 81 : Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021-2022

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Il s'agit d'une délibération individuelle pour le tarif des commensaux pour les collèges autonomes. En l'occurrence, cela concerne uniquement le collège Giacometti. Il s'agit des adultes fréquentant le collège.

---

### DÉLIBÉRATION N° 123

- 2021 DASCO 81 : Collèges publics dotés d'un service de restauration autonome - Actualisation des tarifs de restauration pour les commensaux pour l'année scolaire 2021-2022

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DASCO 82 : Collèges en cité scolaire - Subventions complémentaires (64 369 €) au titre de la restauration scolaire pour 2021

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Cette délibération est un avenant pour modifier les subventions d'équilibre pour le collège François Villon. François Villon est une cité scolaire, mais comme pour les travaux, nous versons la part Ville de Paris pour la restauration de la partie collège de la cité scolaire. Cela représente 40 360 € pour ce collège.

---

### DÉLIBÉRATION N° 124

- 2021 DASCO 82 : Collèges en cité scolaire - Subventions complémentaires (64 369 €) au titre de la restauration scolaire pour 2021

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DASCO 99 : Collèges publics - Modification contribution de la Ville de Paris pour 2021 (357 208,80 €) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Il s'agit d'une délibération technique pour tenir compte du passage, notamment du collège Jean Moulin, dans le périmètre de la caisse des écoles. Contrairement à ce qui était prévu, le versement a lieu de janvier à juin 2021 et la période de septembre à décembre ne sera pas versée. Cela permet de tenir compte de cette modification pour le collège Jean Moulin.

---

## DÉLIBÉRATION N° 125

– 2021 DASCO 99 : Collèges publics - Modification contribution de la Ville de Paris pour 2021 (357 208,80 €) aux services de restauration et d'internat de certains collèges dotés d'un service de restauration autonome

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DASCO 37 : Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 €), subventions d'équipement (19 180 €) et subventions pour travaux (188 973 €)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

### **M. BOUABBAS**

Ce sont des subventions habituellement versées aux collèges qui ont des conseils d'administration autonomes. Il s'agit ici d'une subvention de 1000 € versée au collège Saint-Exupéry pour le dessouchage d'un arbre, qui sera naturellement remplacé plus tard.

---

## DÉLIBÉRATION N° 126

– 2021 DASCO 37 : Collèges publics parisiens et lycées municipaux - Dotations complémentaires de fonctionnement (13 320 €), subventions d'équipement (19 180 €) et subventions pour travaux (188 973 €)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DASES 127 : Subventions (23 000 €) et conventions annuelles avec huit associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2020-2021

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

### **M. BOUABBAS**

C'est une délibération parisienne. Pour ce qui nous concerne, il s'agit de 8000 € versés au Réseau Môm'artre pour leur activité de soutien scolaire et d'accompagnement à la scolarité. Est concernée l'antenne Môm'Didot, située square Lichtenberger. Cette délibération est de 8000 € pour tout le Réseau Môm'artre à l'échelle parisienne avec un suivi de 700 élèves sur six sites, dont celui du 14<sup>e</sup> arrondissement. C'est une association bien connue qui fait un excellent travail à la sortie des écoles élémentaires, qui a notamment conclu des partenariats avec les écoles du secteur Fournier ou Maurice d'Ocagne. Je vous remercie de bien vouloir acter ce soutien.

---

### DÉLIBÉRATION N° 127

- 2021 DASES 127 : Subventions (23 000 €) et conventions annuelles avec huit associations pour leurs actions d'accompagnement à la scolarité 2020-2021

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DFPE 165 : Subventions (154 500 €) et avenants à convention avec neuf associations pour leurs activités de médiation familiale

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

C'est une intervention importante et indispensable qui est soutenue à la fois par la Caisse d'allocations familiales (CAF) et la collectivité parisienne. Cette délibération a pour objet un soutien à l'association « Parenthèse Médiation » qui assure des permanences dans le 14<sup>e</sup> arrondissement dans deux lieux différents : le centre Didot, 15 rue des Mariniers, et le centre socioculturel Maurice Noguès à la porte de Vanves. Il y a des permanences, six demi-journées par semaine, pour réaliser ces ateliers de médiation familiale.

---

### DÉLIBÉRATION N° 128

- 2021 DFPE 165 : Subventions (154 500 €) et avenants à convention avec neuf associations pour leurs activités de médiation familiale

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DFPE 161 : Subvention (46 666 €) et convention pour CEREP pour son établissement d'accueil petite enfance situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

#### **M. BOUABBAS**

Je vais être rapide, car j'avais déjà parlé de ce sujet au Conseil d'arrondissement précédent. Il s'agit d'une subvention de fonctionnement pour l'association CEREP (centre de réadaptation psychothérapeutique) pour l'ouverture d'un multi accueil situé 12 rue Carlos Fuentes, dans le nouveau quartier Broussais. C'est un projet extrêmement intéressant, car 25 enfants âgés de deux mois et demi à quatre ans seront accueillis dans cette nouvelle crèche baptisée « Ombrelle ». La moitié des places sera réservée à l'accueil d'enfants présentant des troubles du spectre autistique. L'ouverture est prévue pour septembre 2021.



---

## DÉLIBÉRATION N° 129

– 2021 DFPE 161 : Subvention (46 666 €) et convention pour CEREP pour son établissement d'accueil petite enfance situé dans le 14<sup>e</sup> arrondissement

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DFPE 134 : Subvention (78 198 €), avenant n° 6 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

### **M. BOUABBAS**

C'est une subvention de 78 000 € versée à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie située rue des Suisses. L'objectif est de soutenir cette halte-garderie d'une capacité de 20 places. Comme vous le savez, la halte-garderie est un mode d'accueil complémentaire des crèches collectives classiques avec, par exemple, un accueil sur deux ou trois demi-journées dans la semaine. Je vous remercie de bien vouloir soutenir cette halte-garderie importante dans l'arrondissement.

### **M. DURAND**

Tout en reconnaissant les bienfaits d'avoir des haltes-garderies dans le 14<sup>e</sup> et le travail de celle-ci en particulier, le groupe écologiste ne pourra pas voter pour cette subvention, comme nous l'avons déjà fait l'année dernière pour la même association, puisqu'elle fait partie du réseau des associations familiales catholiques de Paris qui promeut un modèle familial qui est relié à l'Église catholique. Cette association s'adresse uniquement à un certain type de famille et n'est pas du tout dans la politique d'inclusivité que souhaite promouvoir la Ville de Paris. Je citerai simplement la vision de la famille portée par cette association et qu'elle décrit elle-même sur une de ses plaquettes de présentation : « Promouvoir la famille, communauté de vie et d'amour d'un homme et d'une femme, fondée sur le mariage, lien indissoluble. » Je pense que nous sommes assez loin des modèles diversifiés que la Ville prétend représenter. Nous ne voterons donc pas pour cette subvention.

### **M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Pour des raisons similaires, nous ne voterons pas cette délibération. Dans notre groupe, nous estimons que l'argent public ne doit pas bénéficier aux organismes religieux, quels qu'ils soient, catholiques ou autres. La plaquette est un peu tendancieuse.

### **Mme PETIT**

Amine, souhaites-tu répondre ?

### **M. BOUABBAS**

C'est un débat que nous avons déjà eu. Ce type de structure participe aussi à l'accueil de la petite enfance. Nous avons un partenariat très intéressant et productif avec cette structure. Quand des enfants parisiens du 14<sup>e</sup> sont proposés dans cette structure, il n'y a pas du tout de conditions en lien avec leur appartenance religieuse supposée. La fédération peut avoir tel ou tel objectif idéologique, mais la manière dont l'accueil se fait concrètement est totalement conforme à ce que nous attendons d'une halte-garderie.

## **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je ne comprends vraiment pas les positions des deux élus qui se sont exprimés avant vous, Monsieur l'Adjoint. Alors même que cet établissement accueille tous les enfants, quelle que soit la religion ou l'absence de religion des parents, je ne comprends pas ces votes « contre ». J'en viens à trouver comme seule explication que le seul concept d'association familiale catholique vous hérisse à tel point que vous prenez des positions infondées. Que l'argent public n'aille pas à des structures qui feraient une discrimination, quelle qu'elle soit (religion, géographie, couleur de peau...), nous serions tous unanimes là-dessus. Nous refuserions tous un soutien public à des structures qui auraient un comportement ou un règlement intérieur discriminatoire. Vous savez bien que ce n'est pas le cas. Pourtant vous vous obstinez à prendre des positions de ce type. Je me réjouis que l'exécutif de la municipalité ne vous suive pas, mais c'est inacceptable.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 130**

– **2021 DFPE 134 : Subvention (78 198 €), avenant n° 6 à l'Association Familiale Catholique Saint Pierre - Saint Dominique pour la halte-garderie (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteur : M. Amine BOUABBAS*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 21 dont 5 pouvoirs

Contre : 6 dont 0 pouvoir

(C Chevalier, A Ghaidi ; G Durand, F Letissier, J Marchand, S Matmati)

Abstention : 1 dont 0 pouvoir

(S Parisot)

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DU 68 : Réalisation et DUP du projet de résidence sociale au 35 rue Maurice Ripoche (14<sup>e</sup>) - Approbation du projet et autorisation donnée d'engager les procédures foncières nécessaires à sa réalisation**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

## **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Je suis particulièrement contente de présenter cette délibération. C'est une adresse que nous connaissons bien notre arrondissement. L'hôtel Les Baladins au 35 rue Maurice Ripoche est fermé depuis 10 ans. Les propriétaires n'ont pas répondu aux sollicitations de la Ville. Ils n'ont pas souhaité présenter de projet pérenne sur cette parcelle, sauf celui de tabler sur une spéculation immobilière. Je rappelle qu'il y a eu un vœu en janvier 2019 de la majorité, pour une demande de réquisition sur cet hôtel. Ce vœu a été voté au Conseil de Paris.

Sur le problème du logement, je voudrais rappeler la demande forte des Parisiens d'un logement abordable à Paris. Un certain nombre de personnes présentes ici siègent à la commission logement et savent que nous avons dans le 14<sup>e</sup> arrondissement 8200 demandeurs de logement. En parallèle, la Ville a toujours un nombre de logements vacants important (8,3 % du parc, 17 % si nous ajoutons les résidences secondaires). Si vous voulez en savoir plus sur ces chiffres et sur l'habitat à Paris dans le 14<sup>e</sup>, je vous invite à regarder sur le site de l'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) le diagnostic territorial qui a été fait dans le cadre du Plan local d'urbanisme (PLU). Vous en apprendrez beaucoup sur l'habitat, mais également sur d'autres points très importants du PLU. Pour favoriser l'accès au logement abordable qui est notre volonté politique forte, nous utilisons tous les leviers possibles. Nous pouvons citer la réglementation municipale, pour encadrer la location touristique de courte durée sur les plateformes numériques ; je vous rappelle que cette réglementation a été validée en début d'année par la Cour de cassation. Nous pouvons également citer les taxes sur les logements vacants pour tout propriétaire laissant un logement inoccupé pendant un an, une majoration de la taxe sur les résidences secondaires, et notre volonté de permettre aux ménages d'accéder à une propriété à un prix abordable. Nous pouvons enfin citer les projets de baux réels réels solidaires de la

Foncière de la Ville de Paris, avec la première opération qui se déroule sur un des immeubles de Saint-Vincent-de-Paul.

Parmi l'ensemble des procédures, dans le cas particulier de l'hôtel rue Maurice Ripoche, seule la procédure d'expropriation permet à la Ville d'acquérir cet immeuble pour réaliser un projet municipal de résidence sociale. Je rappelle que l'hôtel est durablement vacant depuis 10 ans. Il n'a pas de projet pérenne. Il a d'ailleurs été squatté à plusieurs reprises. Les services de la Ville ont initié une discussion infructueuse avec les propriétaires qui ne veulent pas vendre. Pour des questions de droit, il est impossible de réquisitionner cet immeuble. Mais, si le propriétaire n'a pas de projet, nous, municipalité, avons un projet d'intérêt collectif qui est la création d'une résidence sociale avec une quinzaine de studios.

Les procédures d'expropriation sont très encadrées par la loi. Vous les retrouverez dans les différents points de la délibération que je vous demande de valider, à savoir, approuver le projet de résidence sociale, autoriser la Maire de Paris à acquérir à l'amiable ou par voie d'expropriation la parcelle sur laquelle est actuellement situé l'hôtel, saisir le préfet en vue de l'ouverture de l'enquête publique et de la déclaration d'utilité publique du projet, instaurer un sursis à statuer sur tout projet d'urbanisme présentant cette déclaration d'utilité publique, autoriser le dépôt de permis de démolir et de permis de construire au regard de ce projet, et bien évidemment autoriser tout acte administratif et dépense en regard du projet défini. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

### **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je partage le constat, que nous partageons tous, des difficultés en matière de logement et d'hébergement d'urgence à Paris. C'est peut-être moins le cas dans le 14<sup>e</sup> proportionnellement, mais c'est le cas à Paris ; donc 14<sup>e</sup> ou non, c'est un problème parisien. Je crois qu'il y a eu deux vœux en 2019, un en janvier et un en novembre, puis il y a eu ce vœu au Conseil de Paris. Spontanément, je préfère des procédures de réquisition temporaire telles que prévues par la loi de lutte contre les exclusions que l'expropriation qui est une mesure qui porte atteinte au droit de propriété, qui doit non seulement se justifier par une utilité publique, mais qui est prise en dernier ressort.

Dans l'exposé des motifs, le recours à l'expropriation, plutôt que la réquisition est justifié par le fait que la réquisition, parce qu'elle est temporaire, ne peut convenir pour un projet pérenne. Ce que j'ai du mal à comprendre, car nous n'avons pas les éléments, c'est quelle a été la nature et l'intensité de votre dialogue avec le propriétaire, et avec la préfecture. En effet, en 2019, il avait été voté au Conseil de Paris une demande de réquisition. Mme Simonnet ayant fait de la surenchère au Conseil de Paris en demandant l'expropriation, vous avez écrit réquisition/expropriation. Mais à l'époque, la réquisition paraissait vous convenir. Ce n'est peut-être pas le cas, mais on pourrait se demander si le projet pérenne est venu parce que le préfet n'a pas répondu à votre demande de réquisition.

Pour ces raisons, nous nous abstenons sur ce projet de délibération.

### **M. GUENANEN**

Je souhaitais juste souligner cette nouvelle étape franchie dans un dossier de plus de 11 ans et rappeler que c'est le fruit d'un travail réalisé par plusieurs mandatures. C'est un travail de longue haleine qui montre que la pugnacité et la détermination ont permis d'aboutir à ce résultat. Je me réjouis que la Ville de Paris ait su prendre ses responsabilités pour mobiliser tous les leviers et tous les outils juridiques à sa disposition. Cette nouvelle étape, nous permet de nous projeter dans ce projet que nous continuons à suivre avec une très grande attention par l'intermédiaire d'Agnès Bertrand, que je remercie.

### **M<sup>me</sup> CABOT**

Je serai brève. La présentation d'Agnès Bertrand était comme toujours très complète et mes collègues ont déjà dit beaucoup de choses. Au nom du groupe Génération.s, je tenais à dire toute la satisfaction qui est la nôtre aujourd'hui, après plus de 10 ans d'inoccupation de cet hôtel, de voir enfin un projet de résidence sociale au 35 rue Maurice Ripoche. C'est le résultat d'un travail de longue haleine, comme le disait Valentin, mené par plusieurs mandatures, notamment par Carine Petit, dont je connais l'intérêt particulier sur ce sujet. Ce travail a été fait en collaboration avec les associations de mal-logement. En effet, cet hôtel avait été identifié suite à une opération de

repérage d'immeubles vides effectuée par les élus de la majorité et le collectif logement dans le 14<sup>e</sup> arrondissement.

Je ne reviens pas sur les tentatives infructueuses d'entrer en contact avec les propriétaires à travers l'avocat, les propriétaires qui n'ont jamais donné suite, la poursuite des efforts, le vœu porté en 2019 demandant au préfet de prendre toutes les mesures nécessaires à la réquisition de cet immeuble vide afin de le transformer en résidence sociale. La délibération que nous nous apprêtons à voter, est donc le fruit d'un long combat mené par la majorité municipale. Ce combat illustre concrètement notre volonté de répondre aux besoins de trop nombreux Parisiens et Parisiennes qui rencontrent des difficultés d'accès à un logement et parmi eux particulièrement les plus fragiles. Nous voterons donc cette délibération avec enthousiasme et, nous l'espérons, avec le soutien d'un maximum de groupes de notre Conseil.

#### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

Sur la question du dialogue, je pense que c'est assez bien retracé dans l'exposé des motifs. Depuis 2015, les services de la Ville ont initié une discussion avec les propriétaires. Il y a eu une première rencontre en 2016. Je rappelle que nous sommes en 2021. À de très nombreuses reprises, le conseil des propriétaires a été contacté et n'est pas revenu vers la Ville. Le dialogue s'est donc transformé en monologue de la part de la Ville.

En ce qui concerne l'étude juridique, je ne suis pas juriste, mais je crois que vous voyez également dans l'exposé des motifs en page 3 les explications juridiques permettant de dire qu'en l'état du droit actuellement, il y avait impossibilité de réquisitionner, d'où la procédure d'expropriation. C'est extrêmement détaillé et vous les avez l'ensemble des articles en regard. Je terminerai juste en disant que ces possibilités de réquisition ou d'expropriation n'ont pas été inventées par la Ville de Paris contre les méchants propriétaires, les « vilains bourgeois » comme cela été dit par quelqu'un dans l'article du Parisien. Je cite simplement l'article 17 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui dit : « La propriété étant un droit inviolable et sacré, nul ne peut en être privé, si ce n'est lorsque la nécessité publique, légalement constatée, l'exige évidemment, et sous la condition d'une juste et préalable indemnité. » Je pense que nous sommes dans le cas d'une nécessité publique. C'est toujours ce que la Ville de Paris mettra en avant quand elle verra que nous sommes face à des propriétaires qui préfèrent laisser pendant plus de 10 ans un bâtiment se détériorer et poser des soucis aux riverains, soit sur le plan des nuisances soit sur le plan bâtimentaire. Nous choisirons toujours des moyens afin de pouvoir loger les plus démunis et ceux qui en ont le plus besoin dans notre ville et notre arrondissement.

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Nous respectons le droit et la loi. Par contre, nous utilisons systématiquement les moyens à la disposition des mairies et des élus locaux pour agir. De manière évidente, il y a un sujet et un blocage.

Concernant la réquisition, vous connaissez très bien la position de la majorité municipale au niveau local comme au niveau parisien sur la réquisition de bâtiments vides (bureaux, etc.) qui n'est jamais très suivie d'effet de la part de l'administration d'État. Sur cette expropriation, c'est quand il y a eu un travail de très longue durée sur cette adresse. Aujourd'hui, nous sommes arrivés au bout de la logique. Nous utilisons donc les moyens que nous avons afin d'agir et régler ce problème, y compris pour le transformer en logement pérenne. Je rappelle que la dernière fois que nous avons utilisé cette procédure dans l'arrondissement, c'était au début de la précédente mandature sur le 8 Gaîté lorsque le propriétaire laissait un immeuble tomber en ruine et devenir dangereux pour les habitants. C'est la même chose ici et cela va nous permettre de réaliser des logements dans un parcours d'accès de droit au logement.

Je voulais d'ailleurs saluer l'action d'Amine Bouabbas qui avait essayé ce contact avec le propriétaire, car c'est toujours plus rapide et plus simple, ainsi que l'action du collectif logement. Beaucoup d'habitants du 14<sup>e</sup> arrondissement sont de vrais militants sur le mal-logement et s'engagent pour favoriser l'accès au droit au logement dans l'arrondissement. Cela fait partie des adresses sur lesquelles nous partagions un intérêt à agir. Nous allons pouvoir prévenir les habitants voisins, car cela commence par poser en plus des problèmes. Nous voyons à quel point le propriétaire n'entretient pas du tout son bâtiment.

---

### DÉLIBÉRATION N° 131

– 2021 DU 68 : Réalisation et DUP du projet de résidence sociale au 35 rue Maurice Ripoché (14<sup>e</sup>) - Approbation du projet et autorisation donnée d'engager les procédures foncières nécessaires à sa réalisation

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 23 dont 3 pouvoirs  
Pour : 23 dont 3 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 5 dont 2 pouvoirs  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DLH 144 : Location de l'immeuble 19-25, rue Boissonade (14<sup>e</sup>) à la RIVP - Déclassement anticipé et avenant au bail emphytéotique

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

**M<sup>me</sup> BERTRAND**

Il s'agit de la location de l'immeuble 19-25, rue Boissonade à la RIVP. En 2016, le Conseil de Paris a approuvé le financement d'un programme de construction de logement. Cet immeuble de bureaux est actuellement occupé par les services municipaux. Il s'agit de la transformation par la RIVP de ces locaux en logements familiaux et en locaux d'activité. La première délibération en Conseil de Paris a prononcé le déclassement par anticipation pour une durée de trois ans. Le délai aujourd'hui est expiré. Il n'y a pas eu de déménagement des bureaux permettant que cela soit fait dans les délais. C'est donc une reconduction pour permettre la libération effective des locaux, et donc une deuxième délibération de déclassement. Dans cette délibération, il y a également un bail emphytéotique qui sera signé pour une durée de 65 ans avec les modalités habituelles pour ce type d'opération. La délibération autorisera la signature d'un acte constatant la résolution du bail, prononçant le déclassement et fixant les conditions de la location d'immeuble à la RIVP.

Merci d'en délibérer.

---

### DÉLIBÉRATION N° 132

– 2021 DLH 144 : Location de l'immeuble 19-25, rue Boissonade (14<sup>e</sup>) à la RIVP - Déclassement anticipé et avenant au bail emphytéotique

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 23 dont 3 pouvoirs  
Contre : 5 dont 2 pouvoirs  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DLH 91 : Autorisation du transfert à L'Habitation Confortable de la subvention versée initialement par la Ville de Paris à Paris Habitat pour la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs (14<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

C'est une délibération qui autorise le transfert à « L'Habitation Confortable » d'une subvention versée initialement par la Ville de Paris à « Paris Habitat » pour la création d'un Foyer de Jeunes Travailleurs au 61 boulevard Saint-Jacques. Je vous rappelle qu'« Habitation Confortable » est une filiale de « Paris Habitat ». Dans la mesure où la subvention avait été versée en premier à « Paris Habitat », il y a effectivement un transfert de cette subvention pour un montant identique d'un peu plus de 4800 € à « Habitation Confortable ».

### **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Nous voterons contre ce projet de délibération, car nous attendons de votre part et de la part de Paris Habitat des comptes sur ce que nous ne pouvons pas appeler la conduite de cette opération. La délibération votée en 2005, donc il y a 16 ans, était pour un projet de construction de 124 logements étudiants. Nous sommes en 2021, c'est maintenant un foyer de jeunes travailleurs et nous n'y sommes toujours pas. Nous aimerions savoir ce qui a dysfonctionné pour qu'un projet de cette nature mette 16 ans à être réalisé.

### **M<sup>me</sup> PETIT**

Il n'y a pas eu de dysfonctionnement majeur. Il y a juste eu besoin d'opérations « tiroirs » pour permettre la réhabilitation sans perdre de temps d'un certain nombre de résidences sociales dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. C'était par exemple le cas pour le foyer de l'Amiral Mouchez. Il y a ensuite deux opérations : nous avons accueilli des résidents d'une résidence du 13<sup>e</sup> puis du 20<sup>e</sup> ou du 19<sup>e</sup> pour des durées de deux ans et demi et trois ans. J'ai trouvé complètement normal de permettre de ne pas prendre de retard sur ces opérations dans les autres arrondissements. Ensuite, nous avons aussi souhaité qu'en lieu et place de résidences universitaires, car nous en avons construites et livrées un certain nombre dans l'arrondissement, nous puissions prévoir un logement pour les jeunes actifs lorsqu'ils démarrent dans la vie active afin qu'ils puissent rentrer dans un parcours de logement.

---

## **DÉLIBÉRATION N° 133**

– **2021 DLH 91 : Autorisation du transfert à L'Habitation Confortable de la subvention versée initialement par la Ville de Paris à Paris Habitat pour la création d'un Foyer Jeunes Travailleurs (14<sup>e</sup>)**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	23 dont 3 pouvoirs
Contre :	5 dont 2 pouvoirs (JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DLH 89 : Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social de Paris Habitat**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

### **M<sup>me</sup> BERTRAND**

C'est une délibération très technique sur les contrats de prêts. Il s'agit d'une réitération des garanties d'emprunt par la Ville dans un certain nombre de lieux. En ce qui concerne le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de garantie d'emprunt pour une acquisition/amélioration de logements 155, rue du Château afin d'autoriser cette nouvelle garantie par la Ville.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Nous voterons contre ce projet en raison de son caractère totalement déséquilibré avec la préemption de sept logements pour les transformer tous en PLAI (prêts locatifs aidés d'intégration).. Cela ne nous paraît pas du tout conforme à l'esprit de ce qui doit être une politique du logement dans le 14<sup>e</sup>. Nous pensions que vous auriez quand même appris des conséquences de la politique menée au cours des années précédentes.

---

**DÉLIBÉRATION N° 134**

– **2021 DLH 89 : Réitération des garanties d'emprunt par la Ville finançant diverses opérations de logement social de Paris Habitat**

*Rapporteuse : Mme Agnès BERTRAND*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 23 dont 3 pouvoirs  
Contre : 5 dont 2 pouvoirs  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DAE 150 : Subventions (191 600 €) et conventions avec 19 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville**

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

**M. MARCHAND**

J'ai l'honneur de porter aujourd'hui une délibération pour un montant de subventions de 191 600 € à destination de 19 associations intervenant dans les quartiers populaires sur le territoire parisien. Concernant le 14<sup>e</sup> arrondissement, cinq associations sont concernées pour un montant total de 56 000 €. Elles s'adressent en priorité aux publics les plus éloignés du monde du travail dans notre arrondissement. Le présent projet de délibération s'inscrit d'ailleurs dans le cadre du Contrat de Ville.

La Ville de Paris, par son soutien aux acteurs des quartiers populaires, souhaite sécuriser les parcours d'insertion et d'emploi et prévenir les situations de précarité sur plusieurs axes. Le premier axe est le soutien des associations mettant en œuvre un accompagnement vers l'emploi en lien avec le plan parisien pour l'insertion par l'emploi.

Dans un premier temps, je vais parler de la structure « Réussir, moi aussi ». RMA, basée dans le 17<sup>e</sup> arrondissement, contribue, dans notre arrondissement, à lutter contre le décrochage scolaire et favoriser l'insertion professionnelle des jeunes en difficulté avec une action qui porte le nom de « j'accède à un métier concrètement ». Pour une année, il est prévu trois sessions de cinq à six ateliers-parcours, exclusivement en présentiel, pour valoriser les compétences et les atouts de chacun, faciliter la prise de parole et améliorer la confiance en soi et l'accès à l'emploi. Si nous devons dresser un bilan pour 2020, nous pourrions dire que les candidats sont amenés par l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences), la Mission locale et Cap emploi pour les travailleurs en situation de handicap, et que 24 participants en ont bénéficié en 2020. Du fait du contexte sanitaire, seulement six participants ont pu être accompagnés de mars à avril 2021. Pour relancer une deuxième session pour le deuxième semestre 2021, je vous propose de lui accorder une subvention de 1500 €.

La Cravate solidaire, association du 12<sup>e</sup> qui fait travailler 400 bénévoles et cinq salariés, est ouverte aux habitants et habitantes du 14<sup>e</sup> qui ont besoin de s'habiller selon les codes de l'entreprise. Elle participe à lutter contre les discriminations à l'embauche et à favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont éloignés. Des vêtements soignés leur sont mis à disposition pour leurs entretiens de recrutement. Plusieurs centaines de bénéficiaires en 2021 ont eu droit à un accueil, le don d'une tenue, une simulation d'entretien, des conseils personnalisés, une séance de photos professionnelles.

L'accès est gratuit pour tout demandeur d'emploi sur rendez-vous. L'impact positif de cette action est reconnu par tous les acteurs et les demandeurs d'emploi. Je vous propose de lui accorder en conséquence une subvention de fonctionnement de 2000 €.

Le deuxième axe est le soutien à la création d'activités, dès la phase d'émergence de projets. La structure Positive planète existe depuis 12 ans. Son action sensibilise et accompagne à la création d'entreprises. Ces cibles sont les personnes éloignées de l'emploi qui résident en quartier prioritaire. En termes d'action, pour sa quatrième semaine de la création d'activités dans les quartiers du 14<sup>e</sup>, l'association a déployé, les 31 mai et 1<sup>er</sup> juin, deux kiosques, rue du Moulin de la Vierge et métro Porte de Vanves. L'objectif était d'aller à la rencontre des habitants porteurs de projets pour recueillir leurs besoins, connaître leurs projets, les informer puis les orienter vers les partenaires de l'accompagnement de l'emploi. Si nous devons dresser un bilan, nous pourrions dire qu'en 2020, 42 personnes ont fréquenté les kiosques du 14<sup>e</sup> et qu'en 2021, malgré la pandémie, le dispositif a permis de rencontrer 29 personnes. Une réunion de pilotage est en lien avec Pôle emploi et l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE). Elle est prévue dans les jours à venir pour définir les prises en charge des personnes concernées. Je vous propose de lui accorder une subvention de 6 000 €.

Un autre axe qui m'importe et m'est cher, est le soutien aux femmes en recherche d'emploi, notamment à celles en situation de monoparentalité. ESPEREM qui est au cœur du quartier porte d'Orléans mène des actions d'insertion et de formation. Pour être au plus près des besoins, l'association doit sans cesse faire évoluer ses dispositifs. Sur le 14<sup>e</sup>, elle conduit des actions en faveur des femmes, cheffes de famille, éloignées de l'emploi, mais aussi les jeunes et autres demandeurs d'emploi. N'oublions pas ses démarches de sensibilisation et d'accompagnement vers les métiers du jardinage urbain. On peut citer deux actions : tout d'abord accompagner les familles monoparentales et/ou victimes du réseau prostitutionnel en situation de précarité. La cible correspond à 60 à 70 bénéficiaires du RSA ou demandeuses d'emploi résidant dans les quartiers politique de la Ville du 14<sup>e</sup>. En quelques mots, 52 femmes ont été suivies de janvier 2020 à mars 2021, 25 % habitantes en QPV (quartier Politique de la Ville) ou en quartiers de veille active, les trois quarts ont moins de 45 ans, 40 % sont bénéficiaires du RSA. Nous notons un taux conséquent de sorties positives (33 %) : 10 sont en CDI, CDD ou CDDI et 10 sont en formation qualifiante ou préqualifiante. La deuxième action est l'accompagnement vers les métiers du jardinage. Actuellement, 28 jeunes et demandeurs d'emploi bénéficiant du RSA résidant en QPV participent à plusieurs chantiers sur le territoire francilien. Le bilan de janvier 2020 à février 2021 s'enregistre sous la forme de 51 stagiaires reçus et 36 formés. On note 67 % de sorties positives avec un taux conséquent de CDD-CDDI (33 %), 9 % en contrat d'apprentissage, 4 % en formation qualifiante. Pour le 14<sup>e</sup>, on a six bénéficiaires avec cinq sorties positives. Cela m'amène à vous demander d'accorder à ESPEREM une subvention de fonctionnement de 42 000 €.

La dernière association est l'association Florimont. L'insertion professionnelle des femmes de 45 ans et plus est une des particularités de cette association qui est implantée de longue date dans le quartier Pernety. En termes d'actions, en 2020, l'association a accompagné 72 femmes. Il est à noter 50 sorties positives : 25 ont un emploi, 15 sont en formation qualifiante, 10 ont été réorientés vers un dispositif répondant mieux à leurs besoins et profils. En 2021, la poursuite de 30 accompagnements est déjà engagée. C'est pourquoi je vous propose de lui accorder une subvention de fonctionnement de 4500 € pour cette action sur le 14<sup>e</sup>.

Je remercie, Madame la Maire et mes chers collègues, pour votre écoute et de bien vouloir voter cette délibération.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 135**

– 2021 DAE 150 : Subventions (191 600 €) et conventions avec 19 associations dans le cadre de la mise en œuvre du volet emploi du Contrat de Ville

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*



Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DAE 151 : « Paris Boost Emploi » - Subvention (40 000 €) et conventions avec 23 associations intervenant dans les quartiers populaires pour mise en œuvre du plan Paris Boost Emploi

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

### **M. MARCHAND**

J'ai l'honneur de porter une nouvelle délibération pour un montant de subvention de 40 000 € à destination de 23 associations intervenant dans les quartiers populaires et développant des actions en réponse à la crise économique dans le cadre du plan Paris Boost Emploi lancé en novembre 2020. Elle vient en supplément des subventions proposées dans le cadre du volet emploi de l'appel à projets politique de la Ville.

J'attire tout particulièrement votre attention sur trois associations qui agissent sur le 14<sup>e</sup> arrondissement et qui sont concernées par un montant global de 8500 €.

La première est l'association Basket Paris 14, association emblématique de l'arrondissement qui favorise l'insertion sociale par la pratique du sport. Elle contribue depuis plusieurs années à lutter contre les discriminations à l'embauche de jeunes issus des quartiers populaires. Nous connaissons son implication en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes adhérents par l'embauche de service civique, de contrat d'apprentissage ou encore l'accompagnement vers la professionnalisation des éducateurs sportifs. En 2021, elle a renforcé son action dédiée à l'insertion professionnelle en faveur des jeunes du quartier QPV parmi les 700 adhérents ou ceux qui ne sont pas adhérents. Le projet consiste à accompagner la population par des ateliers de soutien scolaire, des ateliers d'aide à la constitution de curriculum vitae et la tenue de quatre journées découverte des métiers du sport (la médecine du sport, la communication et l'événementiel sportif, la préparation physique ou la photographie et la vidéo). Du fait de la pandémie, cette action débutera sur le deuxième semestre 2021. C'est pourquoi je vous propose de lui accorder une subvention de 2000 €.

La deuxième association est l'association Dyslexie and Co. Cette association implantée depuis 2011 sur l'arrondissement, développe des actions artistiques telles que des cours d'éloquence, des ateliers théâtre, des productions de spectacles et de films. Elle a mis en place des ateliers « c'est vraiment moi » dont l'objectif était de créer un CV vidéo avec une qualité cinéma. Dans le cadre de l'école de l'opéra de la parole, ouverte en septembre 2020, l'association dirige son association vers les jeunes et en particulier ceux des quartiers prioritaires. Le projet fait avancer les participants dans leur propre parcours à l'aide de la vidéo, pour permettre l'inclusion dans la société et l'insertion professionnelle via les outils numériques, créer et renforcer une dynamique d'élaboration d'un projet, éduquer à l'image, renforcer la confiance en soi, travailler l'oral, la présence et l'écrit, travailler les savoirs professionnels fondamentaux. Je précise que malgré le confinement, les ateliers se sont poursuivis de septembre 2020 à juin 2021. 12 jeunes ont suivi des modules avec assiduité. C'est pour définir leur projet professionnel au sein de la maison de la vie associative et citoyenne, la maison des pratiques artistiques et amateurs et les centres Paris Anim'. Pour la session de septembre 2021, l'association travaillera avec la mission locale du 14<sup>e</sup> et les associations dont l'association feu vert afin de toucher plus de jeunes de l'arrondissement. C'est pourquoi je vous propose de lui accorder une subvention de 3000 €.

La dernière association concernée est l'association jeunesse éducation (AJE). Depuis 20 ans, AJE rayonne dans les quartiers « politique de la Ville » des 20<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> arrondissements. Elle travaille avec les partenaires locaux comme la mission locale, jeunesse feu vert. Elle a participé le 29 mai dernier aux olympiades des métiers par l'équipe de développement local. La présente subvention concerne deux actions qui se déroulent de septembre 2020 à juillet 2021. La première action permet d'accompagner 20 jeunes détenteurs du baccalauréat autour des thématiques suivantes : conduite responsable d'un projet d'étude, construction d'un projet professionnel, engagement solidaire et autonomie. La deuxième action vise en revanche à faciliter l'accès à la formation et à l'emploi d'une trentaine de jeunes de 15 à 25 ans en difficulté d'insertion professionnelle par des ateliers de reprise de confiance en soi, de mobilisation, d'apprentissage des codes sociaux et professionnels. C'est pour leur donner la méthodologie pour trouver un stage, rédiger une lettre de motivation et un CV, découvrir de nouveaux outils de travail et rencontrer des professionnels. C'est pourquoi je vous propose de lui accorder une subvention de 3500 €.

Merci pour votre écoute. Je vous invite à voter pour cette délibération.

#### **M. GHANEM**

Merci, Jérôme, pour cette très belle présentation. Je voulais simplement intervenir sur cette délibération afin de souligner l'importance des actions des différentes associations dans le quartier politique de la Ville. En effet, la crise sanitaire a entraîné davantage de difficultés pour certains habitants et les actions de ces associations sont remarquables, notamment de par l'accompagnement individualisé et le travail collectif, puisque tous les acteurs travaillaient ensemble. Je voulais également mettre un « focus » sur l'association Florimont. Le projet qu'elle mène à travers l'accompagnement des femmes de 45 ans et plus, est essentiel, car dans le quartier politique de la Ville, il ne faut pas oublier que la part des femmes monoparentales est très importante. Aider ce public à renouer avec l'emploi est un axe essentiel qu'il faut continuer à mener et amplifier. Merci.

#### **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je souhaitais faire un rappel au règlement. Je ne connais pas votre situation personnelle vis-à-vis de l'association dont vous venez de vanter les mérites, qui sont probablement indiscutables. Mais en général, quand on a un intérêt professionnel ou un engagement associatif (vous n'en n'avez peut-être plus de longue date), la moindre des choses est de ne pas prendre part au vote et a fortiori pour intervenir pour faire l'éloge de la délibération.

#### **M. GHANEM**

Si je peux vous répondre, je suppose qu'il s'agit de l'association Basket Paris 14, car vous adressez aux gens, mais vous ne les nommez pas, c'est M. Jérôme Marchand qui a présenté la délibération. Je suis effectivement le président fondateur de l'association Basket Paris 14. Je ne suis pas le président actuel. Je n'ai aucune fonction électorale. Je ne suis pas dans le comité directeur. Je suis simplement président d'honneur étant donné que c'est moi qui l'ai fondée. Rien ne m'empêche de voter cette délibération. Je ne prends pas part au vote quand c'est moi qui présente une délibération concernant l'association en question, mais il n'y a aucune raison pour que je ne prenne pas part au vote quand quelqu'un d'autre les présente. Je vais présenter tout à l'heure une délibération avec le club en question et effectivement, à ce moment-là, je ne prendrai pas part au vote.

Si vous avez écouté mon intervention, je n'ai absolument pas parlé de l'association en question, mais j'ai parlé de Florimont, car quand ma délégation est la politique de la Ville, mettre en avant l'association Florimont me paraissait important, notamment l'accompagnement des femmes de 45 ans et plus dans un quartier où il y a une proportion de femmes monoparentales très importante, notamment de femmes éloignées de l'emploi.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 136**

– 2021 DAE 151 : « Paris Boost Emploi » - Subvention (40 000 €) et conventions avec 23 associations intervenant dans les quartiers populaires pour mise en œuvre du plan Paris Boost Emploi

*Rapporteur : M. Jérôme MARCHAND*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.  
Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DASES 139 : Subventions de fonctionnement (340 848 €) et convention tripartite avec les associations Emmaüs Solidarité et Singa pour la Maison des réfugiés

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

**M<sup>me</sup> CABOT**

Vous connaissez tous et toutes la Maison des réfugiés qui est installée depuis novembre 2019 au 50-62 boulevard Jourdan, au rez-de-chaussée d'un centre d'hébergement d'urgence provisoire géré par Emmaüs Solidarité. Il s'agit d'un lieu unique de rencontres et d'échanges pour les réfugiés, mais également les personnes et structures qui s'investissent à leurs côtés et plus largement encore toutes les Parisiennes et les Parisiens. Ouverte à tous, conviviale, elle œuvre concrètement à favoriser les parcours d'intégration des réfugiés le plus en amont possible. Les activités proposées sont nombreuses et organisées en quatre pôles : l'accompagnement des femmes ; un pôle linguistique, la culture, le sport, les loisirs et la citoyenneté ; et l'insertion sociale et professionnelle.

La Maison des réfugiés est gérée avec Emmaüs Solidarité en étroite collaboration avec Singa qui apporte son expertise sur l'animation culturelle, coanime certains ateliers, assure une permanence d'aide à la création d'activités pour les personnes réfugiées et apporte son soutien sur la définition programmatique. En 2020, la Maison des réfugiés est restée ouverte toute l'année, malgré l'arrêt de certaines activités en raison du contexte sanitaire. Cette année sous contrainte a également été l'occasion de développer le site Internet de la maison et les événements digitaux. Les activités culturelles reprennent actuellement toute leur place. La journée des réfugiés du 20 juin dernier a ainsi donné lieu à toute une semaine d'événements qui ont rencontré un grand succès (tables rondes, ateliers, activités sportives et culturelles et autour de la cuisine). Il y en avait pour tous les publics en digital au sein de la maison, mais également hors les murs.

Comme vous le savez, l'occupation des locaux boulevard Jourdan doit s'achever au 31 octobre 2021, mais la Maison des réfugiés va poursuivre son activité par l'occupation de nouveaux locaux temporaires par des actions hors les murs jusqu'à son installation définitive dans le 19<sup>e</sup> arrondissement prévue en 2023. Les équipes de la maison sont en train d'y travailler activement. Nous avons été ravis de pouvoir les accueillir dans le 14<sup>e</sup> et suivrons avec attention la poursuite des actions portées par Emmaüs Solidarité et Singa. Nous sommes profondément convaincus de l'utilité de ce lieu unique d'accueil, de formation, de débats, de cultures et de solidarité dans notre ville. Il contribue à rendre visible la question des réfugiés politiques, mais aussi notre responsabilité d'accueillir dignement des populations en danger. C'est pourquoi je vous remercie par avance, chers collègues, de permettre la poursuite de ce projet en votant la délibération qui vous est proposée pour l'octroi d'une subvention de 275 848 € à Emmaüs Solidarité et de 65 000 € à Singa au titre de 2021 pour le fonctionnement de la Maison des réfugiés.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 137**

– 2021 DASES 139 : Subventions de fonctionnement (340 848 €) et convention tripartite avec les associations Emmaüs Solidarité et Singa pour la Maison des réfugiés

*Rapporteuse : Mme Julie CABOT*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DEVE 57 : Subventions (330 730 €) à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

#### **M. DURAND**

Cette délibération vise à subventionner à nouveau les associations d'insertion qui travaillent à l'insertion professionnelle sur des chantiers sur la Petite Ceinture, et en l'occurrence dans notre arrondissement, à l'entretien d'une partie du linéaire de la Petite Ceinture. Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, il s'agit de l'association Études et chantiers. D'autres associations travaillent sur d'autres tronçons de la Petite Ceinture dans d'autres arrondissements. Il y a également l'association Chantier école Île-de-France qui vise à coordonner l'action de ces différentes associations.

La subvention pour l'association s'occupant du 14<sup>e</sup> arrondissement s'élève cette année à 83 500 €. Au total, sur l'ensemble de la petite ceinture parisienne, environ 40 salariés sont en insertion et travaillent à cet entretien des linéaires, des questions de propreté, mais aussi de débroussaillage. Ce chantier avait été ouvert en 2006 par la SNCF et la Ville de Paris avait très rapidement souhaité participer financièrement à cette action, d'une part pour la satisfaction du travail fait en termes d'entretien, mais aussi avec la volonté de contribuer aux structures d'insertion professionnelle qui permettent d'aider des personnes en grande précarité qui s'inscrivent ainsi dans un processus de retour au travail. Merci de bien vouloir en délibérer.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 138**

- 2021 DEVE 57 : Subventions (330 730 €) à cinq associations pour des projets d'insertion professionnelle par l'entretien de la PC ferroviaire et de la tranchée Pereire (12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 15<sup>e</sup>, 16<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>)

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DVD 24 : Stationnement de surface - Nouvelle tarification

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

#### **M. DURAND**

Cette délibération vise à faire adopter la nouvelle tarification du stationnement de surface. Suite aux États généraux du stationnement qui ont eu lieu précédemment dans la mandature, un bilan a été fait le 3 mars dernier. Il est assez éloquent. Paris est la sixième ville la plus dense du monde. Comme beaucoup de métropoles, elle est confrontée au défi des changements climatiques et de l'adaptation de son territoire à cette nouvelle donne.

Pour faire face à ces menaces, la ville doit reconquérir de l'espace pour se transformer. Il s'agit bien sûr de débitumer, de végétaliser, de piétonner, mais aussi d'encourager les mobilités douces et actives. Aujourd'hui, 50 % de l'espace public est accaparé par la voiture alors qu'elle représente 13 % des déplacements et cause beaucoup de pollution de l'air comme sonore. L'objectif est donc très clair et nous l'avons annoncé dès le début de la mandature : nous allons transformer la moitié des places de stationnement de surface qui représentent environ 60 ha pour les dédiés à d'autres usages, que ce soient des pistes cyclables, des trottoirs élargis pour les piétons, mais aussi des terrasses, de la végétalisation, des bancs publics, des trilib ou des points de compost. Les projets sont déjà entamés. C'est le cas de la démarche « embellir votre quartier » que nous menons sur le quartier du Grand Montparnasse dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. C'est également la plantation de nouveaux arbres sur les grands axes. C'est bien sûr le dispositif de rue que nous menons aux écoles dans l'arrondissement avec les rues Severo, Jacquet et bientôt peut-être la rue Prisse-D'Avennes. Ce processus va nous obliger à penser différemment l'espace public qui est un bien commun et que nous devons partager de manière plus équitable.

Les nouveautés de cette délibération sont d'abord la création pour les publics prioritaires, de nouvelles places de stationnement. Pour les personnes PMR, il y aura 1000 nouvelles places durant le mandat. Il est également prévu des places pour les vélos cargo. En effet, la logistique par vélos cargo est en pleine explosion à Paris et nous l'accompagnons dans le 14<sup>e</sup>. 1000 nouvelles places seront également prévues sur l'ensemble du territoire. Il y aura aussi des places pour les taxis, pour les dispositifs d'autopartage avec le dispositif Mobilib' de la Ville de Paris ainsi que des places pour l'autopartage en « free floating » organisé par d'autres opérateurs. Dans le cadre du plan vélo, mais également de l'application de la loi LOM qui nous oblige à dégager cinq mètres devant les passages piétons dans les rues, un plan de stationnement vélo va être déployé. Nous avons déjà commencé à développer de nouvelles places de vélo dans l'arrondissement.

Du côté de la tarification, elle passe dans la zone des arrondissements 1 à 11 de 4 à 6 € et dans les autres arrondissements de 2,4 à 4 € de l'heure. Le stationnement est toujours limité à 6 heures maximum. Cette tarification augmente, mais elle reste bien inférieure à des villes comme New York, Londres ou Amsterdam. Conséquemment, les forfaits post-stationnement, c'est-à-dire les contraventions, seront augmentés, car ils s'alignent sur les tarifs horaires. Le tarif « résident » ne change pas. Mais il y avait un petit abus de la part de 6 % des personnes possédant une carte résident, car certaines en possédaient pour plusieurs voitures. Nous avons donc décidé d'arrêter cette possibilité, il n'y aura plus qu'une carte résident par personne. Bien entendu, si nous limitons les places de stationnement en surface, il s'agit de développer l'alternative qui se trouve sous nos pieds, en sous-sol, notamment dans les parkings des bailleurs sociaux. Le travail est en cours depuis les États généraux du stationnement pour que les bailleurs sociaux puissent ouvrir de nouvelles places qui ne soient plus uniquement réservées aux locataires, mais aussi au grand public avec de petits travaux de sécurisation et une évolution de la tarification qui pourrait d'ailleurs baisser pour tout le monde.

Un autre point important de cette délibération est la réparation de l'injustice et l'inégalité qu'il y avait entre les voitures et les deux-roues motorisés. Désormais, les deux-roues motorisés devront aussi s'acquitter d'un paiement pour le stationnement avec une tarification au visiteur représentant 50 % du tarif automobile et un tarif spécial pour les résidents ainsi que pour les pros avec le pass « Pro Mobile ». Pour les personnes qui travaillent à Paris, mais n'y habitent pas, il y aura aussi la mise en place d'un pass deux-roues motorisé qui ne sera facturé que 0,30 € le quart d'heure avec un abonnement supplémentaire de 90 € par mois dans le centre et de 70 € dans les arrondissements périphériques. 5000 places supplémentaires pour le parc de stationnement 2RM seront créées afin de mieux organiser cela sur le territoire.

### **M<sup>me</sup> CHEVALIER**

Merci pour cette explication claire. En préambule, nous souhaiterions rappeler que nous étions opposés à la privatisation du contrôle de stationnement en son temps et tout ceci en découle un peu. Dans cette délibération, l'objectif est la diminution de la place de la voiture au profit d'autres mobilités, ce qui peut être très bien. Cette délibération fait suite aux États généraux du stationnement comme cela a été rappelé et des consultations organisées en ateliers. Il y a eu aussi une conférence citoyenne. Tout ceci donne aujourd'hui lieu à des propositions qui ont deux aspects : réorganisation et priorisation. Diminuer en surface la place du stationnement pose la question de savoir ce que l'on conserve et la tarification.

Il y a trois grandes priorités. La première est l'accessibilité universelle, donc favoriser la circulation et le stationnement des personnes en situation de handicap, ne pas supprimer les places PMR. Il est dit d'en créer 1000 nouvelles pendant la mandature, ce qui nous amènerait à un total de 5384, ce qui paraît même légèrement insuffisant.

La deuxième est de favoriser les espaces vertueux et les véhicules partagés, donc accompagner par des infrastructures les transformations de motorisation vers des mobilités moins carbonées : création de nouvelles places de Mobilib. Il y en a 1483 aujourd'hui avec cinq opérateurs et ces places sont réservées à l'autopartage.

Il y a les usages professionnels qui sont remontés dans cette délibération. Pour les usages professionnels, il y a 9600 places de livraison aujourd'hui. Dans cette délibération, on prévoit d'en créer 1000 de plus. Il faut veiller à ne pas supprimer ces places de stationnements qui sont très importantes pour les commerces.

Concernant la gratuité du stationnement en surface pour les PMR, c'est toujours gratuit. Il est également dit que ces places pourraient être orientées vers du sous-sol et seraient gratuites. Pour les résidents, la tarification reste inchangée à 45 €. La nouvelle règle est d'une carte par personne. Ces règles seront discutées au prochain Conseil. Il y a un travail en cours avec les bailleurs, pour faciliter le stationnement en sous-sol avec l'objectif de faire baisser le tarif résident pour arriver à celui de surface. Ce qui est actuellement discuté, est d'arriver à un tarif mensuel d'environ 60 € par mois. Cela concerne évidemment les bailleurs de la ville.

Le tarif visiteur va augmenter considérablement puisque la zone 1 va passer à 6 € de l'heure et la zone 2 à 4 €. Cette tarification entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> août 2021. L'idée est toujours de développer une convergence avec le stationnement sous-sol.

Il y a également les stationnements dans les bois qui étaient gratuits et perdront cette gratuité, à peu près 1,60 € de l'heure.

Nous arrivons au point spécifique des deux-roues motorisés. Nous avons une grande inquiétude. Il y a actuellement 5000 places de stationnement dédiées aux deux-roues motorisés. 5000 places vont être créées en plus sur les 40 000 existants. Nous trouvons que cela reste peu. Elles pourraient être créées sur des places libres en stationnement laissés libres par les voitures. Mais cela me paraît bien peu.

D'autre part, concernant les cartes professionnelles à Paris, il y aura les cartes pro sédentaires attribuées aux entreprises. Jusqu'à présent, cela était gratuit. Il y aura un coût de 45 € annuels. Il y aura également les cartes pro soins à domicile, les cartes pro mobiles... Pour les soins à domicile, il y a déjà une gratuité.

Tout cela nous amène à réfléchir sur les conséquences sociales du nouveau coût surtout pour les usagers professionnels de deux-roues motorisés travaillant à Paris et habitant en grande couronne. Pour toutes ces catégories de personnes, un impact sera important sur le coût de l'abonnement.

Dans notre groupe, nous porterons la cause des travailleurs contraints de se déplacer en voiture ou en deux-roues motorisés. Il y a un effet dissuasif de ces mesures. Ils auront des difficultés à fonctionner autrement. Notre groupe déposera d'ailleurs un vœu au prochain Conseil de Paris sur ces perspectives. Nous travaillons également sur des propositions tarifaires toujours sur les places de parking en sous-sol. M. David Belliard a expliqué avoir entamé des discussions à ce sujet et porté des propositions que nous attendons. Il convient également de garder en tête que les parkings de la ville sont également concernés par ce problème de places vacantes. Pour l'instant, il n'est pas possible d'intervenir dessus comme cela pourrait être fait sur les parkings des bailleurs sociaux dans la mesure où ces parkings sont concédés en gestion privée à Total et à Vinci. Il faut donc attendre le renouvellement des contrats de concession pour insérer des clauses.

C'est pour toutes ces raisons que nous nous abstenons sur cette délibération en attendant d'avoir plus d'éclaircissements sur le sujet du stationnement, particulièrement en sous-sol.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 139**

– 2021 DVD 24 : Stationnement de surface - Nouvelle tarification

*Rapporteur : M. Guillaume DURAND*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 26 dont 5 pouvoirs  
Pour : 22 dont 4 pouvoirs  
Contre : 4 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose)  
Abstention : 2 dont 0 pouvoir  
(C Chevalier, A Ghaidi)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DEVE 82 : Subventions (2 000 €) à deux jardins partagés pour leurs actions en faveur de la biodiversité

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

**M<sup>me</sup> PARISOT**

Cette délibération concerne le plus grand jardin partagé du 14<sup>e</sup>. Sa surface est de 400 m<sup>2</sup>, l'arrosage de la partie potagère s'effectue actuellement de façon manuelle et requiert une présence quotidienne des participants, en particulier durant les périodes sèches. En outre, cet arrosage manuel n'est pas toujours optimal quant à la consommation d'eau. Le système pratiqué actuellement est un arrosage aérien qui n'agit pas directement au sol. De plus, il n'est pas toujours possible aux adhérents d'effectuer cet arrosage en dehors des heures d'ensoleillement, ce qui provoque évaporation, gaspillage d'eau et désagréments pour les végétaux. Le projet consiste donc à créer un projet d'irrigation amenant l'eau en quantité appropriée au pied des plantes et permettant l'activation de cet arrosage en soirée ou la nuit. Le dispositif retenu est le système d'irrigation, dit goutte à goutte, et permettra d'effectuer un arrosage approprié en fournissant la juste quantité d'eau pour ce très beau jardin géré en permaculture.

Je vous demande donc d'attribuer à l'oasis de Koufra cette subvention d'investissement de 1000 €. Merci beaucoup.

**M<sup>me</sup> BLAUDEL**

Je voulais rappeler l'attachement du groupe Paris en commun et mon attachement très personnel au programme des jardins partagés. Avec Sidonie Parisot, nous nous étions rencontrées au sein d'un jardin. Ils ont généré partout des capacités en termes de verdissement de notre arrondissement, d'éducation à l'environnement, mais aussi de dynamique de quartier.

La subvention que vous nous proposez ce soir concerne la question de l'eau, mais s'inscrit plus globalement dans un programme d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité. Je voulais en profiter pour dire que c'est bien de sensibiliser les habitantes et les habitants du 14<sup>e</sup> à ce sujet majeur qu'est la biodiversité, mais que c'était aussi le moment de nous rappeler à nous responsables politiques que ce sujet est majeur. On parle beaucoup de l'alerte climatique. Le sujet de l'effondrement de la biodiversité est aussi un sujet sur lequel nombre de scientifiques nous interpellent aujourd'hui. Nos médicaments, nos vêtements, etc. viennent de la biodiversité. Nous allons lancer une étude sur l'impact de la perte de biodiversité sur notre vie parisienne. Je voulais le redire ce soir, car je me souviens d'un temps pas si lointain où nos discussions sur la préservation des chauves-souris de la Petite Ceinture faisaient sourire un certain nombre de personnes au sein de cette assemblée.

Je voulais redire notre attachement à ce programme pour sa capacité à véhiculer des messages au grand public, mais aussi à nous tous ici ce soir et dire que c'est avec beaucoup d'enthousiasme que le groupe Paris en commun votera cette délibération.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 140**

– 2021 DEVE 82 : Subventions (2000 €) à deux jardins partagés pour leurs actions en faveur de la biodiversité

*Rapporteuse : Mme Sidonie PARISOT*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DPE 27 : Subventions (341 555 €) de fonctionnement et signature d'avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

**M<sup>me</sup> MATMATI**

Cette délibération concerne principalement une subvention de 341 555 € de fonctionnement qui s'adresse à 11 associations parisiennes gestionnaires de recycleries et de ressourceries.

Pour le 14<sup>e</sup>, cela concerne deux associations : la Table des matières pour un montant de 8000 € qui favorise l'accès à la culture pour toutes et tous et contribue au renforcement des liens sociaux en collectant les objets pour la prévention des déchets à travers le réemploi et la Ressourcerie créative pour un montant de 50 090 €, 34 000 € de subvention annuelle et 16 090 € pour l'animation d'un nouvel espace de tri (Hyacinthe Vincent du côté de la Cité universitaire) où cette structure va gérer le local de réemploi avec pour objectif de préserver les éléments réutilisables qui seront apportés par les citoyens et citoyennes. L'association proposera de former les agents de la DPE afin d'orienter les flux vers ce local de réemploi lorsque ces biens ou une partie de ces biens sont considérés comme réutilisables.

Ces subventions permettent à ces recycleries et ressourceries de poursuivre leur engagement en contribuant pleinement aux objectifs de réduction des déchets grâce au réemploi, la réutilisation, la réparation et la prolongation de la durée de vie des objets. Cela répond à la trajectoire de la Ville vers le zéro déchet qui est un des axes majeurs en faveur de la transition écologique. Pour information, nous mettrons les rapports financiers de ces deux structures à disposition sur ODS très prochainement.

Je vous remercie donc de votre délibération.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 141**

– 2021 DPE 27 : Subventions (341 555 €) de fonctionnement et signature d'avenants de prorogation aux conventions de 10 associations gestionnaires de recycleries

*Rapporteuse : Mme Sinda MATMATI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à la majorité.

Votants : 23 dont 4 pouvoirs  
Pour : 23 dont 4 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose)  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DDCT 39 : Subventions de fonctionnement (738 050 € à 218 associations pour le financement de 299 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - deuxième enveloppe)

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*



## M. GHANEM

Cette délibération concerne les subventions de fonctionnement en faveur des associations Politique de la Ville, notamment suite à l'appel à projets réalisé cette année. Il s'agit donc de la deuxième enveloppe. Pour le 14<sup>e</sup>, elle concerne sept nouveaux projets et 19 projets reconduits. Elle s'élève à hauteur de 45 000 € dans sa globalité. Il y a différentes actions, notamment des projets mis en place par Arts mêlés ou l'Association Œuvre Participative, mais également Basket Paris 14, Bête à Bon Dieu Production, Carnets du passage, Carrefour 14, etc.

Je voulais parler en particulier d'un nouveau projet que nous proposons de voter pour l'association Études et chantiers d'Île-de-France. Le projet très intéressant, car il s'agit des enfants du quartier Politique de la Ville à vélo jusqu'à 10 ans. L'idée est de leur donner un vélo. Jusqu'à leur 10 ans, les enfants pourront le changer régulièrement, en même temps qu'ils grandissent. Cela leur permet d'avoir un vélo adapté à leur âge.

Je voulais également parler de la régie de quartier Flora Tristan, car le café Paradol a rouvert ; il y aura évidemment des médiations culturelles proposées au café Paradol. Cela nous paraît très intéressant pour le lien social et intergénérationnel dans ce bel espace.

Beaucoup d'autres associations sont concernées par cet appel à projets. Je précise d'ailleurs, notamment pour Mme Carrère-Gée, que je ne prendrai pas part au vote, car il y a le Basket Paris 14. Mais à titre personnel, je pourrais tout à fait la voter. Je ne vote pas, car c'est moi qui la présente.

## M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE

Il n'y a rien de personnel. Mais il y a des enjeux de légalité des délibérations votées.

## M. GHANEM

Légalement, j'ai le droit de la voter.

## M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE

Nous voterons pour. Je comprends que c'est un même appel à projets. Ce n'est pas de votre fait, mais de celui des services de la ville, mais 299 actions menées par 218 associations, cela fait beaucoup pour un vote unique. C'est une question de méthode et ce n'est pas favorable à l'information des élus et des citoyens.

---

### DÉLIBÉRATION N° 142

– 2021 DDCT 39 : Subventions de fonctionnement (738 050 € à 218 associations pour le financement de 299 actions dans les quartiers populaires (Appel à projets Politique de la Ville - deuxième enveloppe))

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 27 dont 5 pouvoirs

Pour : 27 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 1 dont 0 pouvoir

(Z Ghanem)

---

– 2021 DDCT 43 : Subventions d'investissement (144 530 €) à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

## M. GHANEM

Cette subvention est en faveur de l'association Réseau Môm'artre, notamment pour l'antenne Môm'Didot. Cette association, que nous connaissons bien, souhaite réaliser des travaux dans ses locaux afin d'avoir un meilleur accueil notamment pour les enfants. La subvention s'élève à hauteur de 10 900 €. L'objectif est vraiment d'améliorer les locaux et d'en permettre un meilleur usage.

---

### DÉLIBÉRATION N° 143

– 2021 DDCT 43 : Subventions d'investissement (144 530 €) à 10 associations pour le financement de 10 projets dans les quartiers populaires

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DDCT 42 : Subventions (100 000 €) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements)

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

## M. GHANEM

Cette délibération concerne les subventions notamment au réseau de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires. Dans le 14<sup>e</sup>, il s'agit de l'association APASO pour laquelle un financement de 12 500 € est proposé.

Dans les actions menées par APASO (Association pour la Prévention, l'Accueil, le Soutien et l'Orientation), il y a notamment le suivi des familles dans le quartier politique de la Ville. Malgré le confinement, l'association a continué à garder le lien avec toutes les familles. Cela a été très apprécié par les familles.

---

### DÉLIBÉRATION N° 144

– 2021 DDCT 42 : Subventions (100 000 €) aux réseaux de soutien aux familles monoparentales dans les quartiers populaires (11<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 17<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements)

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DDCT 40 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

## **M. GHANEM**

Je terminerai par cette délibération qui concerne, pour le 14<sup>e</sup>, un certain nombre d'associations pour un montant total de 47 500 € : APASO à hauteur de 9500 € pour une action orientée vers l'accès aux droits et l'insertion ; Florimont à travers le projet « graine de quatorziens » ; et l'association le Moulin qui organise un certain nombre d'actions, notamment l'accompagnement à la scolarité, l'aide des familles dans le quartier Pernety-Plaisance. L'accompagnement à la scolarité concerne seulement les jeunes enfants, mais également les collégiens et lycéens qui est également un axe essentiel. Il y a également l'association Parcours et l'association Relief. Toutes ces actions favorisent la création artistique, culturelle. Ce sont des actions que nous soutenons.

## **M. ANTONELLI**

Je voulais marquer l'importance de la généralisation des conventions pluriannuelles des subventions aux associations. C'est une réforme extrêmement importante que nous avons initiée dans le mandat précédent. Cela peut paraître logique, mais cela a été très difficile à mettre en place au niveau administratif et au niveau légal. Je rappelle que ces conventions pluriannuelles permettent aux associations d'avoir une visibilité d'action sur trois ans, ce qui est extrêmement positif, d'obtenir un gain de temps pour leurs activités réelles et de terrain et de ne pas perdre du temps sur des problèmes administratifs qui se renouvellent tous les ans.

Je voulais juste souligner cette réforme importante qui devrait concerner plus d'associations. Là, je vois de très grosses associations de notre arrondissement, mais d'autres associations pourront en bénéficier. Je sais que l'université populaire du 14<sup>e</sup> en bénéficie aussi.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 145**

– **2021 DDCT 40 : Soutenir et sécuriser les associations des quartiers populaires dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs**

*Rapporteur : M. Zoubir GHANEM*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DAC 627 : Subventions (30 400 €) à cinq associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville (10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) et avenants aux CPO**

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

## **M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit ici d'une subvention pour la Compagnie des arts du cirque Fil de Soie qui œuvre en particulier dans le quartier politique de la Ville dans le 14<sup>e</sup>. La compagnie a beaucoup souffert de la crise comme la plupart des compagnies culturelles, mais les cours ont enfin pu reprendre en présentiel et les ateliers de rue ont aussi repris. La compagnie peut ainsi reprendre le développement de son projet « notre légèreté », un nouveau projet, intergénérationnel, qui a pour objectif de toucher davantage adultes et seniors, notamment en travaillant avec la résidence EHPAD Alice Prin et tous les publics du centre socioculturel Noguès. Il y a également un partenariat avec le club de prévention Feu vert qui est en cours de développement. Il y a aussi un nouveau projet très intéressant, une circothèque qui permettra la mise à disposition et l'emprunt de livres et de jeux au bureau de l'association autour des arts du cirque.

Pour toutes ces raisons, mes chers collègues, je vous propose de soutenir la compagnie Fil de Soie à hauteur de 3000 €.

---

### DÉLIBÉRATION N° 146

- 2021 DAC 627 : Subventions (30 400 €) à cinq associations au titre des projets culturels élaborés dans les quartiers populaires de la Politique de la Ville (10<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup>) et avenants aux CPO

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DAC 29 : Subvention (37 500 €) et convention avec l'association Circusnext

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Par la présente délibération, je vous propose de soutenir l'attribution d'une subvention de 37 500 € à l'association Circusnext qui développe un travail de porteur de réseau du cirque contemporain en Europe. Circusnext accompagne l'émergence et l'accompagnement de la démarche d'écriture pour les compagnies circassiennes. Nous avons le plaisir d'accueillir Circusnext dans le 14<sup>e</sup> arrondissement qui ouvrira ses portes à la ferme Montsouris d'ici la fin de l'année. Nous avons hâte de pouvoir toutes et tous participer à cette inauguration tant attendue. Pour donner quelques éléments de calendrier, comme beaucoup de travaux, malheureusement la fin des travaux de la ferme Montsouris a été impactée. C'est pourquoi nous n'inaugurons pas ce lieu à la rentrée, mais d'ici la fin de l'année.

**M. ANTONELLI**

Je voulais souligner l'énorme travail des associations du Conseil de quartier. Nous arrivons au bout de ce processus extrêmement long. On nous a accusés de tous les maux, de vouloir abandonner cet endroit magnifique alors que cela fait plus de 10 ans (depuis l'époque de Pierre Castagnou) que ce combat perdure. Début 2022, nous allons inaugurer un centre citoyen et culturel, ce qui était la volonté de départ. Je souligne que les élus ainsi que l'aide de très nombreux habitants du quartier Montsouris ont permis d'aboutir à quelque chose de magnifique.

---

### DÉLIBÉRATION N° 147

- 2021 DAC 29 : Subvention (37 500 €) et convention avec l'association circusnext

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DAC 582 : Subventions (10 000 €) à cinq associations (14<sup>e</sup>) dans le cadre de l'action culturelle locale

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

## M<sup>me</sup> TONOLLI

Il s'agit d'une subvention qui vient en soutien des actions culturelles locales du 14<sup>e</sup>. Est concernée l'association Arts Sous X pour une subvention de 3000 € qui vise à soutenir l'exposition aux jeunes artistes prévue chaque année à partir de la Nuit Blanche qui aura lieu cette année du 2 au 16 octobre. Ces jeunes artistes peuvent ainsi présenter leurs travaux en public, ce qu'ils n'ont souvent pas eu l'occasion de faire. C'est aussi un temps très intéressant d'échanges et de médiation culturelle avec les habitants du quartier de la porte de Vanves et cela permet également un meilleur accès à la culture en faveur des quartiers prioritaires. L'association œuvre avec Paris Habitat pour proposer toute l'année une programmation culturelle intense, belle et diversifiée au local d'exposition rue Maurice Bouchard.

Une subvention de 2000 € est attribuée à l'association Evropa Film Akt, dont la 16<sup>e</sup> édition du festival l'Europe va avoir lieu cette année. Après un certain nombre de difficultés l'année dernière, le festival sera lancé à la maison des associations début novembre, avec également une exposition photo et vidéo autour de l'Europe.

Une subvention de 1000 € est attribuée à l'association Œuvre participative pour l'installation d'une œuvre en ville. Il s'agira du montage d'une œuvre sculpturale éphémère cubique qui voyagera de la promenade Jane-et-Paulette-Nardal à la place devant le centre socioculturel Noguès.

Une subvention de 3000 € est attribuée à l'association Pièces à emporter qui viendra occuper la place pour le projet Festival à ma place en lien avec le centre socioculturel Maurice Noguès.

Une subvention de 1 000 € est attribuée à l'association Bête à Bon Dieu Production pour accompagner la troisième édition du festival Philoscène que je vous invite à retrouver le 26 juin prochain sur la place de la Garenne à partir de 17 h 30.

Merci de bien vouloir soutenir cette subvention pour ces associations.

---

### DÉLIBÉRATION N° 148

– 2021 DAC 582 : Subventions (10 000 €) à cinq associations (14<sup>e</sup>) dans le cadre de l'action culturelle locale

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DAC 352 : Subvention (5 000 €) à l'association Lire Autrement

*Rapporteure : Mme Mélody TONOLLI*

## M<sup>me</sup> TONOLLI

Il s'agit ici d'une subvention de 5 000 € pour soutenir l'association Lire Autrement, association promouvant la diffusion de la littérature et de la lecture publique. Au vu des difficultés rencontrées dans le cadre de la crise sanitaire, de janvier à mai, l'association a proposé une transposition en numérique d'un certain nombre de spectacles de lecture en partenariat avec la SNCF. Ce projet a rencontré un vif succès puisqu'il y a eu plus de 10 000 auditeurs de ces spectacles enregistrés numériquement. Je vous invite aussi à surveiller la fin de l'année puisqu'en novembre 2021, un spectacle concernant Boris Vian sera mené par l'association à l'occasion du centenaire.

---

## DÉLIBÉRATION N° 149

- 2021 DAC 352 : Subvention (5000 €) à l'association Lire Autrement

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DAC 40 : Subventions (538 180 €), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit d'une très belle action pour soutenir la culture puisque le contexte sanitaire que nous avons vécu et duquel nous ne sommes pas encore complètement sortis, a été particulièrement rude pour le monde culturel et ses acteurs et actrices. La Ville de Paris a donc souhaité renouveler l'été particulier pour 2021 en lançant à nouveau un appel à projets en avril dernier en direction des équipes artistiques professionnelles pour leur permettre de présenter leurs œuvres dans l'espace public gratuitement en extérieur, et aller au-devant des Parisiens et des Parisiennes qui ont hâte de retrouver la culture. La programmation aura lieu entre le 21 juillet et le 29 août. Plus de 200 projets artistiques ont ainsi été retenus en lien avec les mairies d'arrondissement pour un montant de financement de plus de 1,3 million. Nous avons 89 projets de musique, 120 projets de spectacle vivant qui vont ainsi avoir lieu dans tout Paris. Dans le cadre de cette délibération, il vous est proposé de soutenir 96 projets à hauteur de 450 000 € financés par la Ville de Paris. En complément, des financements ont également été apportés dans le cadre des partenariats avec la Ville de Paris avec le centre national de la musique, la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France, la Caisse d'allocations familiales et la préfecture de la région Île-de-France. Je tiens à préciser qu'une attention particulière a été apportée aux projets culturels proposés en quartiers politique de la Ville.

Pour ce qui concerne le 14<sup>e</sup>, une vingtaine de projets artistiques auront lieu dans notre arrondissement gratuitement dans l'espace public, dans tous les quartiers et dans différents lieux que ce soit des espaces verts, des cours d'immeuble, des EHPAD, les hôpitaux, les espaces sportifs. Cette belle programmation viendra enrichir « Aimer l'été » puisque les projets retenus par la Ville de Paris viennent en complément de l'appel à projets « aimer l'été » porté par la mairie du 14<sup>e</sup>. Cet appel à projets a remporté un vif succès, car nous avons eu plus de 110 candidatures déposées. Nous avons pu en retenir plus de 40. Cette programmation éclectique avec de la culture du sport et des loisirs propose, dans des ateliers créatifs et participatifs, des concerts, du spectacle vivant, gratuits et accessibles à toutes et tous. Cela a commencé il y a quelques jours, le 19 juin. Cette programmation est prévue dans tout l'arrondissement, dans les parcs et les jardins, sur les places, près des terrasses de café, dans les bibliothèques et dans beaucoup d'autres espaces jusqu'au 12 septembre. L'organisation de ces événements a privilégié des projets portés par des artistes et structures socioculturelles du 14<sup>e</sup> afin de les soutenir et de réaffirmer le caractère essentiel de la culture dans la vie de notre arrondissement.

Pour toutes ces excellentes raisons, je vous propose de soutenir cette action.

**M. ANTONELLI**

Je ne peux m'empêcher de relier ce beau et grand projet à ma charge actuelle sur la tranquillité publique. C'est d'abord un projet évidemment culturel, mais c'est aussi un projet de prévention qui doit créer du lien entre les habitants, des vocations parmi les jeunes et les moins jeunes, la découverte de mondes culturels qui leur sont inconnus et qui doit permettre faire des rencontres.

C'est un très gros projet. Cette année encore, des adultes et beaucoup d'enfants ne pourront pas partir en vacances à cause de la pandémie. La Ville s'honore à activer tout ce programme dans des lieux publics et de manière tout à fait gratuite. Je voulais donc souligner l'effort considérable qui est fait dans cette période difficile par la Ville et par l'arrondissement. Merci.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 150

– 2021 DAC 40 : Subventions (538 180 €), conventions et avenants avec 101 associations et organismes dans le cadre des événements estivaux soutenus par la Ville de Paris

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DAC 508 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hervé Guibert au 150 rue Raymond Losserand à Paris 14<sup>e</sup>

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Cette délibération concerne l'apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hervé Guibert au 150 rue Raymond Losserand.

Hervé Guibert est un écrivain et journaliste français né le 14 décembre 1955. Il a passé son enfance dans le 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris. Il a commencé par rédiger des critiques sur le cinéma, la photographie, le théâtre et la mode qui furent publiées par différentes revues. À partir de 1977, Le Monde publia ses chroniques sur la crise sur l'actualité photographique et culturelle pendant huit ans. Il publia un roman en 1977, *La Mort propagande*. À partir de 1978, il démarra son travail photographique. Dans les années 80, il écrivit avec Patrick Chéreau le film *L'Homme blessé* qui obtint le César du meilleur scénario original en 1984. Il exposa ses photographies de plus en plus en France et à l'étranger.

Sa trilogie sur le sida lui permet d'atteindre une notoriété certaine. Sa maladie devint le cœur de ces travaux artistiques et un documentaire qu'il y consacra eut un effet important sur la prise de conscience du public sur les conséquences du VIH. Il mourut en 1991.

L'inscription de la plaque sera la suivante : « Hervé Guibert, 1955-1991, écrivain photographe, a vécu dans cet immeuble les deux dernières années de sa vie. »

Merci.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je voulais juste dire que c'est une très belle initiative.

---

#### DÉLIBÉRATION N° 151

– 2021 DAC 508 : Apposition d'une plaque commémorative en hommage à Hervé Guibert au 150 rue Raymond Losserand à Paris 14<sup>e</sup>

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DAE 115 : Marchés de la Création (11<sup>e</sup> - 14<sup>e</sup>) - Modification des droits de place

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

**M<sup>me</sup> TONOLLI**

Il s'agit d'un projet qui concerne notre beau et cher Marché de la Création à Edgar Quinet. Cette délibération tient compte de la situation encore trop fragile des exposants du Marché de la Création. Il est ici proposé de ne pas appliquer la revalorisation annuelle prévue de 2 % et de maintenir sur l'année 2021, les tarifs pratiqués en 2020. Ainsi, la prochaine revalorisation tarifaire sera appliquée au 1<sup>er</sup> janvier 2022. Je rappelle que les exposants ont pu bénéficier de deux périodes d'exonération de charges entre mars et septembre 2020 puis entre fin octobre et fin novembre. J'ai eu l'occasion d'échanger avec la présidente du Marché de la Création qui reprend espoir, comme ses collègues, puisqu'ils commencent à voir quelques touristes, notamment étrangers, sur le marché. Ils sont impatients de retrouver l'ensemble de leur public et de la vitalité du Marché de la Création. Je vous encourage à passer les voir de temps en temps. Ils vous feront un très bon accueil.

**M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Pour être sûre de bien comprendre, ils n'ont pas eu d'exonération depuis le mois de novembre ?

---

#### DÉLIBÉRATION N° 152

- 2021 DAE 115 : Marchés de la Création (11<sup>e</sup> - 14<sup>e</sup>) - Modification des droits de place

*Rapporteuse : Mme Mélody TONOLLI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 28 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

- 2021 DAE 117 : Marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

**M. GUENANEN**

Cette délibération s'inscrit dans le cadre du plan de soutien de la Ville de Paris aux commerçants de proximité et spécifiquement les commerçants volants des marchés alimentaires qui ont été particulièrement impactés par la crise. En effet, si les commerçants abonnés ont pu être présents sur les marchés, les commerçants volants n'ont pu travailler du 30 octobre au 27 novembre puis du 2 avril au 18 mai. En conséquence, la Ville décide de ne pas appliquer l'augmentation des tarifs des mètres linéaires pour les commerçants volants, prévue initialement au 4 janvier, et de la décaler au 30 juin. La période du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin se fera sur les tarifs initialement votés pour l'année 2020. Je précise que cette délibération a été élaborée en concertation avec l'union fédérale des marchés et la fédération nationale des marchés de France.



Merci de bien vouloir en délibérer.

#### **M. DURAND**

Je souhaitais rappeler la motivation des écologistes pour que les marchés deviennent de plus en plus vertueux en termes de respect de l'environnement et de la propreté, notamment sur la question des sacs plastiques, mais aussi sur la généralisation des points de compost et que nous puissions, dans le cadre des délégations de service public sur les marchés, favoriser le plus possible les produits locaux, biologiques et les alternatives à l'alimentation carnée.

#### **M. GUENANEN**

Dans le cadre des nouvelles délégations de service public qui sont entrées en vigueur, l'élaboration des cahiers des charges avait effectivement été travaillée avec l'ensemble des groupes politiques et avec les syndicats des marchés. Toutes les ambitions sur la question des sacs plastiques, sur la mise en amendement des commerçants biologiques, en circuits courts, locaux sont bien présentes dans les délégations de service public. Nous ferons un point plus précis sur le sujet dans le courant de la mandature.

#### **M<sup>me</sup> MATMATI**

Les commerçants bio et locaux ont priorité pour s'établir sur les marchés.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 153**

– **2021 DAE 117 : Marchés découverts alimentaires et biologiques - Modification des droits de place**

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DAE 83 : Marché aux puces de la Porte de Vanves (14<sup>e</sup>) - Principe de renouvellement de gestion en délégation de service public**

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

#### **M. GUENANEN**

Il s'agit d'une délibération importante. Elle marque le lancement du renouvellement de la délégation de service public des puces de la Porte de Vanves. Depuis 2017, la société EGS était titulaire de la délégation de service public. Nous ouvrons aujourd'hui une première étape pour le renouvellement de cette délégation de service public. Nous donnons le cadre dans lequel pourront être déposées les futures offres des candidats à la gestion de cette délégation. La nouvelle délégation de service public prendra effet le 1<sup>er</sup> avril 2022. Une année de procédure commence maintenant. La spécificité de nos puces est que nous avons trois secteurs : un secteur brocante, un secteur neuf et un carré aux artistes.

Je ne vais pas faire état du bilan détaillé de la délégation de service public actuelle, car elle est jointe à cette délibération.

Je vais juste insister sur le choix de la délégation de service public. Nous choisissons ce modèle, car gérer des marchés est un métier spécifique. Il en est de même pour les marchés découverts et couverts. Cela nécessite un vrai savoir-faire que la Ville de Paris n'a pas, d'où le choix d'utiliser ce modèle de délégation de service public.

Je vais par contre revenir sur le cadre de ces futures délégations et insister sur le fait que nous allons demander aux répondants d'améliorer l'animation du marché des puces via un programme détaillé qui devra être présenté avec des animations sur l'espace public. Nous allons également demander d'accroître la communication et la visibilité des puces par de la signalétique et une meilleure communication sur les réseaux sociaux. Nous allons demander à développer des partenariats avec les associations artistiques et les écoles concernant le square aux artistes. Point important, nous allons demander au futur délégataire la remise à neuf du marquage au sol pour que ce soit plus agréable pour les puciers. Afin de faire écho à ce que disait Guillaume dans sa précédente intervention, il y aura un point tout particulier sur les ambitions écologiques et l'amélioration de la propreté des puces de la Porte de Vanves et sur l'importance de faire respecter de la part du délégataire l'interdiction d'utilisation des sacs plastiques. Je sais que nous y sommes toutes et tous très sensibles. Je fais un clin d'œil à Sinda Matmati qui porte ce sujet à bras-le-corps. J'attire également l'attention de l'ensemble des élus sur des éléments financiers puisque nous aurions une augmentation des droits de place de 2 % à partir de 2024 et non dès le départ de la délégation.

C'est une première étape. Nous aurons l'occasion d'en reparler au cours de cette année de procédure.

Merci de bien vouloir en délibérer.

**M<sup>me</sup> PETIT**

J'ajoute que dans l'analyse des candidatures à venir, nous serons très attentifs à vérifier que les moyens mis sur la propreté et la surveillance du marché seront au rendez-vous. Actuellement, ce n'est pas vraiment optimal. Je pense que le gestionnaire pourrait faire bien davantage.

**M<sup>me</sup> POLSKI**

Je voulais simplement dire que nous avons voté plusieurs délibérations dans lesquelles nous tenions compte de la situation sanitaire pour les commerçants qui avaient fermé (puciers, brocanteurs, etc.). Nous faisons un gel des tarifs pour continuer de les soutenir dans la période, car cela va encore être compliqué pour eux pendant quelque temps.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 154**

– **2021 DAE 83 : Marché aux puces de la Porte de Vanves (14<sup>e</sup>) - Principe de renouvellement de gestion en délégation de service public**

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants : 28 dont 5 pouvoirs

Pour : 28 dont 5 pouvoirs

Contre : 0 dont 0 pouvoir

Abstention : 0 dont 0 pouvoir

Ne prennent pas part au vote : 0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DAE 81 : Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 - Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020**

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

**M. GUENANEN**

Cette délibération concerne les commerces présents sur l'espace public. Elle s'inscrit également dans les dispositifs d'accompagnement et d'aide économique mis en place par la Ville de Paris. Suite à la crise sanitaire, la Ville a souhaité ne pas procéder à l'indexation pour les commerçants sur l'espace public de l'augmentation tarifaire. Les tarifs restent donc inchangés pour cette année. Cette délibération globale concerne deux emplacements dans le 14<sup>e</sup>, le manège place Gilbert-Perroy et le manège square du Serment de Koufra.

## **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Sauf erreur, nous sommes fin juin 2021 et nous adoptons un projet de délibération qui concerne les redevances dues au titre de 2020. J'aimerais comprendre. Ce sont des acteurs économiques qui ont été énormément impactés par la crise. On leur accorde généreusement de ne pas appliquer l'augmentation prévue par les conventions et on les exonère de 10 %. Je serais curieuse de savoir combien il y a eu de participants à la Fête à Neu-Neu en 2020, mais ils ne devaient pas être nombreux. Avez-vous des éléments de réponse ?

Nous allons bien évidemment voter, car c'est mieux que rien, mais ce n'est pas grand-chose et faire attendre les gens me choque.

## **M. GUENANEN**

Concernant les événements en dehors du 14<sup>e</sup>, je vous suggérerai de poser vos questions au Conseil de Paris. Pour ce qui est du plan d'aide mis en place par la Ville de Paris pour aider les commerçants de proximité, je pense que nous n'avons pas à rougir de ce qui a été fait. Les commerçants sur l'espace public ont été exonérés de redevances quand ils ont été fermés. Je pense qu'il ne faut pas avoir la mémoire courte sur ce sujet. 200 millions d'euros d'aides ont été mises en place. Je pense que c'est bien que de telles mesures soient prises même si elles concernent l'année 2020. Vous avez des questions sur des sujets de comptabilité et de gestion, je vous laisserai les poser à l'adjoint à la maire de la Ville de Paris pour qu'il vous réponde sur les aspects techniques. Je ne suis pas forcément compétent sur ces aspects de comptabilité.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 155**

– **2021 DAE 81 : Soutien aux exploitants sur le domaine public impactés par la Covid-19 - Exonération, gel et diminution de redevances pour l'année 2020**

*Rapporteur : M. Valentin GUENANEN*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– **2021 DJS 72 : Subventions (167 500 €), six CPO, deux avenants à Conventions Pluri-annuelles d'Objectifs (CPO) et cinq Conventions annuelles d'objectifs (CAO) CAO avec 31 associations de jeunesse (10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes**

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

## **M<sup>me</sup> GHAI**

Ces subventions d'un montant de 167 500 € concernent six conventions pluriannuelles d'objectifs, deux avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs et cinq conventions annuelles avec 31 associations de jeunesse au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

Pour le 14<sup>e</sup>, l'ANI-International "Agis, note et innove" est une association d'éducation populaire investie dans le champ de l'éducation à la citoyenneté, la promotion de l'interculturalité, les identités, l'insertion professionnelle et les solidarités internationales pour une subvention globale de 6 000 € : 4 000 € pour son projet d'éducation à la citoyenneté et au développement qui est un programme de promotion à l'interculturel et d'éducation à la citoyenneté. et d'éducation à la citoyenneté. Il vise à renforcer la compréhension et l'approbation des institutions publiques. C'est en construction avec l'AJE du 14<sup>e</sup> pour accompagner les jeunes du quartier prioritaire Didot - Porte de Vanves dans leur scolarité ainsi que de développer leur manière de s'exprimer à l'oral. Il y a également 2 000 € pour son projet « le talent n'a pas de frontières », également avec l'AJE du 14<sup>e</sup>.

Pour Étoile et compagnie, il s'agit d'une subvention de 2 000 €. L'association a pour but la création, la mise en scène, l'exploitation, la production et la diffusion de spectacles vivants, la création et l'animation d'ateliers et de stages pour son projet « ateliers théâtre forum » contre les dangers du monde numérique pour adolescents à destination d'une quinzaine de jeunes en lien avec le collège François Villon qui participe au développement de la confiance en soi chez les jeunes en favorisant la réflexion et leur esprit critique. Elle vise également à les responsabiliser, les prévenir sur les risques sur la santé liés à l'utilisation excessive des applications et des outils numériques.

Il y a également 2 000 € pour l'association Florimont pour son projet « prévention web ados » qui consiste à intervenir auprès des enfants et adolescents ou de leurs parents pour les informer et les conseiller avec en perspective une pratique raisonnée d'Internet et des réseaux sociaux.

Pour l'association Hyper Nouilles, il s'agit d'une subvention de 1 000 € pour son projet « le grand mur de l'égalité » qui vise à mobiliser les habitants et en priorité les jeunes du quartier de la porte de Vanves dans un projet citoyen et collectif d'embellissement du quartier de promotion, de promotion de l'égalité femmes-hommes et du désenclavement de la dalle Auguste Renoir.

Pour l'association AJE, il s'agit d'une subvention de 2 000 € pour son projet ateliers de journalisme, de recherche et de partage d'information, dispositif ouvert aux jeunes du 14<sup>e</sup> pour relayer ou diffuser l'information dans les quartiers. Le projet prévoit également l'animation d'un blog par les jeunes du quartier, la publication du conseil des citoyens du 14<sup>e</sup> et la couverture des interviews, des actions ou événements à rayonnement territorial (tournois sportifs du 14<sup>e</sup> par exemple).

Merci de bien vouloir en délibérer.

---

#### **DÉLIBÉRATION N° 156**

– 2021 DJS 72 : Subventions (167 500 €), six CPO, deux avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et cinq conventions annuelles d'objectifs (CAO) avec 31 associations de jeunesse (10<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>) au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAIDI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

– 2021 DJS 73 : Subventions (188 000 €) au profit de 36 associations participant à la politique de jeunesse (vacances, culture, sports), une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), 10 avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et six conventions annuelles d'objectifs (CAO) (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAIDI*

**M<sup>me</sup> GHAIDI**

Il s'agit de subventions d'un montant de 188 000 € au profit de 36 associations, une convention pluriannuelle d'objectifs, 10 avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs et six conventions annuelles au titre de l'accès des jeunes à la culture, aux sports et aux vacances.

Pour le 14<sup>e</sup> arrondissement, nous avons le LOREM pour une convention annuelle à hauteur de 15 000 €. L'association a pour but de promouvoir toute action sociale, culturelle et sportive au bénéfice de ses adhérents, de gérer et utiliser des locaux collectifs résidentiels au profit d'associations locales répondant à ces objectifs aux besoins des enfants, des adolescents et adultes. Le projet 3D FABLAB propose de nombreuses activités autour du numérique, inclusion et création, aux jeunes de 16 à 30 ans (formations, ateliers). Son activité innovante et qualitative permet ces projets partenariaux avec les acteurs locaux, notamment le Centre Paris Anim' (CPA) Marc Sangnier.

Pour l'association Tatane, il s'agit d'une subvention de 3 000 € pour son action dans le 14<sup>e</sup> arrondissement qui favorise le lien social et le vivre ensemble sur le territoire par le biais d'ateliers, de matchs de foot spontanés et de tournois de foot intergénérationnels, de projets de médiation et d'actions de promotion du sport féminin.

Je vous demande de bien vouloir en délibérer.

#### **M. GHANEM**

Merci pour cette présentation. Je voulais simplement intervenir pour souligner le travail de Tatane sur le quartier politique de la Ville, mais également sur le quartier Pernety. Par des actions sur l'espace public auprès des plus jeunes, mais aussi dans les gymnases Cange ou Mouchotte, Tatane contribue à animer le quartier de manière ludique autour du sport et notamment du football. Cela est très apprécié des jeunes enfants qui se retrouvent autour de Giacometti et qui sont heureux de pouvoir participer à ces actions.

Je voulais également intervenir pour me réjouir de cette subvention au LOREM et son FABLAB. En effet, le LOREM met en place des ateliers FABKID, notamment auprès des plus jeunes, dès huit ans. Le LOREM qui a déménagé au cœur du quartier politique de la Ville continue ses activités dans ses nouveaux locaux avec enthousiasme. Les habitants sont très contents de pouvoir les retrouver de manière aussi visible avec un local qui donne directement sur la rue.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 157**

– 2021 DJS 73 : Subventions (188 000 €) au profit de 36 associations participant à la politique de jeunesse (vacances, culture, sports), une convention pluriannuelle d'objectifs (CPO), 10 avenants à conventions pluriannuelles d'objectifs (CPO) et six conventions annuelles d'objectifs (CAO) (5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup>, 13<sup>e</sup>, 14<sup>e</sup>, 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup>, 20<sup>e</sup>)

*Rapporteuse : Mme Anissa GHAI*

Article unique : Le projet de délibération est adopté à l'unanimité.

Votants :	28 dont 5 pouvoirs
Pour :	28 dont 5 pouvoirs
Contre :	0 dont 0 pouvoir
Abstention :	0 dont 0 pouvoir
Ne prennent pas part au vote :	0 dont 0 pouvoir

---

### **VŒU**

– V14 2021 34 : Vœu présenté par les élu.e.s des groupes Génération.s, Écologistes et Communistes et citoyens sur les manquements profonds de la procédure Parcoursup

#### **M<sup>me</sup> PETIT**

Nous avons un vœu qui est déposé par plusieurs groupes de la majorité à l'initiative du groupe Génération.s est soutenu par le groupe Écologistes et Communistes et citoyens. Je passe la parole à Elliot de Faramond pour le présenter.

#### **M. DE FARAMOND**

Ce vœu porte sur les manquements profonds de la procédure Parcoursup.

L'éducation est la pierre angulaire de tout projet émancipateur et le socle d'une République de l'égalité. Considérant que les dépenses par étudiant engagées par l'État ont subi une baisse continue depuis quasiment une décennie et que depuis 2013, l'université publique est particulièrement touchée, alors que les dépenses qui lui sont consacrées sont déjà inférieures d'un tiers par rapport aux autres formations publiques (classe préparatoire ou BTS).

Considérant que cette baisse est notamment due à un accroissement des effectifs étudiants, qui ont augmenté de plus de 10 % sur cette période dans les universités, contre 6 % dans les autres formations ; que face à l'augmentation de la démographie étudiante, la réponse du gouvernement est de fermer les voies d'accès en instaurant la sélection à l'entrée à l'université et en renforçant la sélectivité des filières universitaires et de mettre en place, avec la plateforme Parcoursup, un système de concurrence entre lycéens et lycéennes, mettant en péril l'avenir d'une part conséquente de la jeunesse ; considérant que se déroule en ce moment le Baccalauréat, dont une des épreuves pour les filières générales et technologiques consiste en un grand oral, dont une partie porte sur l'orientation des futurs bacheliers alors qu'au 8 juin, plus de 124 000 élèves n'avaient toujours pas reçu d'affectation et plus de 3 700 jeunes ont quitté la plateforme sans affectation, notamment à Paris et dans le 14<sup>e</sup> arrondissement. Ce à quoi s'ajoute que chaque université et, en son sein, que chaque cursus a mis au point son propre système de gestion des flux de candidatures dont les critères peuvent différer grandement, aboutissant à des changements de classement imprévisibles et opaques, rendant impossible pour le personnel éducatif des lycées d'expliquer cette complexité de critères aux élèves et donc leur justification, cela ne permet pas de garantir un accès à l'université publique, fondée sur un principe d'universalité, alors que la majorité des bacheliers se retrouve soumise à une véritable loterie.

Considérant qu'avec Parcoursup, chaque lycéen et lycéenne se plie à une forme de bizutage institutionnel organisé, qui dépasse la seule construction d'un projet d'orientation, mais lui impose un rapport à l'avenir nécessairement fondé sur l'attente, l'incertitude et la comparaison à autrui défini comme l'ennemi à abattre puisqu'il risque de jeter une ombre sur son propre projet personnel ; considérant que ces injustices, produites au nom de la « méritocratie », contiennent en germe une crise du lien social, car elles abîment les processus de reconnaissance sociale en précarisant des dizaines de milliers de jeunes et en leur déniaient le droit aux études.

Les élu.e.s Génération.s, Écologistes et Communistes émettent en Conseil d'Arrondissement le vœu que la Maire de Paris interpelle M. Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, et Mme Frédérique Vidal, ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation pour la suppression de Parcoursup dont les dysfonctionnements manifestes vont à l'encontre du droit aux études, et notamment universitaires pour les bacheliers, de mettre en place un système à la sortie de l'enseignement secondaire à même d'assurer à tous les jeunes une orientation juste et respectueuse de leurs aspirations à l'émancipation et à la réussite dans l'enseignement supérieur, de renforcer dans les lycées généraux, technologiques et professionnels les moyens pour l'accompagnement à l'orientation, de planifier un renforcement conséquent des moyens dans l'enseignement supérieur pour réaliser les objectifs d'un réel service public républicain de l'enseignement supérieur.

## **M. LETISSIER**

Merci, Elliot, pour ce vœu qui est très important et auquel nous nous associons. Je voudrais faire deux remarques à ce sujet. Nous voyons bien que les défaillances que rencontre Parcoursup profitent à tout un réseau d'écoles privées dans l'enseignement supérieur qui se développe de plus en plus depuis une dizaine d'années. Dans ces écoles privées, on ne rentre pas tellement sur la qualité de son dossier scolaire et de ses notes, mais grâce au portefeuille.

C'est une sélection par l'argent qui se met de plus en plus en place depuis de nombreuses années dans notre pays dans l'enseignement supérieur. Je crois que nous pouvons être très inquiets par ce phénomène. L'État devrait réguler cela, mettre des freins et des barrières et mettre au cœur de l'enseignement supérieur l'université publique, car c'est l'université publique qui donne sa chance à toutes et à tous, quels que soient son milieu social et ses moyens financiers.

La deuxième remarque est que nous avons de plus en plus de jeunes qui veulent faire des études longues, qui s'orientent vers l'enseignement supérieur, qui postulent à des filières universitaires. Je crois qu'il faut que nous nous interrogeons là-dessus. En Allemagne, les filières technologiques et professionnelles courtes sont autant valorisées que des filières généralistes longues et il y a une meilleure répartition des effectifs. Ces filières technologiques et professionnelles permettent de créer de l'emploi dans l'industrie, de l'innovation, de nouvelles filières économiques. Il faut que nous y réfléchissions afin d'éviter des effets d'engorgement dans certaines filières généralistes de l'enseignement supérieur qui pénalisent beaucoup de monde.

Nous soutenons ce vœu avec force et merci pour la présentation.

## **M. GUENANEN**

Le groupe Paris en commun s'associe pleinement au vœu présenté par M. Elliot de Faramond et les groupes politiques de la majorité. Nous souscrivons totalement à ce qui a été dit, aux situations ubuesques que provoque Parcoursup, au stress que cela engendre chez les élèves, mais également chez les familles, à l'insécurité et la capacité de se projeter, surtout après une année comme celle que les lycéens et lycéennes viennent de connaître. Je pense que Parcoursup est symptomatique de la manière dont le gouvernement et Jean-Michel Blanquer voient l'Éducation nationale. Un chiffre est pour moi symptomatique de ce qui se passe depuis 2017. On en est à 178 réformes menées pour l'ensemble de l'Éducation nationale. Cela fait quasiment une réforme par semaine de cours scolaires depuis 2017. Il y a une incapacité de la part du gouvernement à mener une politique éducative qui prenne en compte les aspects humains et puisse permettre aux lycéens et aux lycéennes de se projeter, de se sentir bien et d'envisager une étape cruciale de leur vie qui est l'entrée dans les études supérieures. Pour toutes ces raisons, nous nous associons pleinement à ce vœu que nous voterons.

## **M<sup>me</sup> CARRÈRE-GÉE**

Je ne souhaite pas prendre part aux débats ou à ce vote. Madame la maire, vous êtes en théorie la garante du respect du règlement intérieur et a fortiori du Code général des collectivités territoriales. Ce vœu est évidemment sans rapport avec les affaires de l'arrondissement. Il ne suffit pas d'écrire « 14<sup>e</sup> » sur une ligne du texte pour que cela concerne notre assemblée. Quelle que soit notre position sur le sujet, nous ne sommes pas là pour cela. Nous ne prenons donc pas part ni au débat ni au vote.

## **M<sup>me</sup> PETIT**

Si j'avais respecté le règlement intérieur, vous n'auriez pu intervenir sur aucune délibération ce soir puisque vos demandes d'intervention ont été reçues après la date fixée par le règlement intérieur. La prochaine fois, je respecterai le règlement intérieur de notre Conseil. Je pense que cela concerne énormément de jeunes de l'arrondissement. Je suis moi-même mère de famille et je sais parfaitement ce que produit Parcoursup. C'est juste une machine à broyer le cheminement vers une vocation professionnelle. Je pense que ce gouvernement n'a absolument pas anticipé, en particulier cette année, les changements d'orientation, les réinscriptions, les demandes de redoublement dans certaines filières. Pour compléter ce qu'a dit Florentin sur le développement des écoles privées qui vont solliciter les jeunes bacheliers juste après les premiers vœux formulés sur Parcoursup, c'est un marché privé qui est absolument colossal. Sur Parcoursup, vous avez déjà une première sélection par l'argent puisque certaines écoles ou certaines facultés demandent aussi des frais de préinscription, sur lesquels vous ne pouvez même pas formuler votre vœu sur Parcoursup.

Pour toutes ces raisons, je pense que nous devons interpeller le gouvernement, les ministres concernés pour dire qu'il y a des élus locaux qui pensent quelque chose et se soucient un peu des conditions dans lesquelles les étudiants préparent leur future entrée.

J'ajoute que quand on veut passer d'un parcours universitaire à une filière technique professionnelle, quand on est titulaire d'un baccalauréat général, c'est absolument impossible.

Mais je vois que Mme Carrère-Gée, comme Valérie Péresse, ne se soucie aucunement des lycéens et des étudiants du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris et de la région Île-de-France.

---

### **DÉLIBÉRATION N° 158**

– V14 2021 34 : Vœu présenté par les élu.e.s des groupes Génération.s, Écologistes et Communistes et citoyens sur les manquements profonds de la procédure Parcoursup

*Rapporteur : M. Elliot DE FARAMOND*

Article unique : Le vœu est adopté à l'unanimité.  
Votants : 28 dont 5 pouvoirs  
Pour : 23 dont 5 pouvoirs  
Contre : 0 dont 0 pouvoir  
Abstention : 0 dont 0 pouvoir  
Ne prennent pas part au vote : 5 dont 1 pouvoir  
(JF Alexandre, MC Carrère-Gée, S Claux, B Sainte-Rose, P Viry)

---

M<sup>me</sup> PETIT

La prochaine séance de notre Conseil est prévue le 28 septembre 2021. Je remercie les présents et ceux qui nous regardent régulièrement à distance.

*La séance est levée à 21 h 35.*